

technicolor



COMPTES CONSOLIDES 2021 DE TECHNICOLOR

Etats financiers consolidés audités au 31 décembre 2021



COMPTES CONSOLIDES 2021 DE TECHNICOLOR

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
1.1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	10
1.1.1 IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19	10
1.1.2. RÉORGANISATION DU SEGMENT TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS	11
1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE	11
1.2.1 PRINCIPES D'ÉLABORATION	11
1.2.2 TRANSITION IFRS ET NOUVELLES NORMES	12
1.2.2.1 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ENTRANT EN VIGUEUR ET APPLIQUÉS AU 1ER JANVIER 2021	12
1.2.2.2 PRINCIPALES NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION PAR TECHNICOLOR	15
1.2.3 PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE SUJETS À ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	16
1.2.4 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES	17
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	18
2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION	18
2.2 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2021	19
2.3 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2020	19
2.4 TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	19
3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	19
3.1 INFORMATION PAR SEGMENT	19
3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	23
3.3 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	25
3.4 PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	26
4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	27
4.1 ECARTS D'ACQUISITION	27
4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30
4.4 DROITS D'UTILISATION	31
4.5 PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS	32
5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES	36
5.1 ACTIFS ET DETTES D'EXPLOITATION	36
6 IMPÔT	38
6.1 IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	38
6.2 SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	39
7 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	41
7.1 VARIATION DU CAPITAL	42
7.2 AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES	43
7.3 RÉSULTAT PAR ACTION	44
7.4 RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES	45
8 ACTIFS FINANCIERS, PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	45
8.1 ACTIFS FINANCIERS	45
8.2 PASSIFS FINANCIERS	46
8.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	49
8.4 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR	51
8.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	53
9. AVANTAGES AU PERSONNEL	59
9.1 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	59
9.2 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS	59
9.3 PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS	67
9.4 SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF	72
10 PROVISIONS ET RISQUES	73
10.1 DÉTAIL DES PROVISIONS	73
10.2 RISQUES ET LITIGES	74
11 OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	76
11.1 ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES ET AUTRES PARTICIPATIONS	76
11.2 IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT	77



11.3 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX.....	78
12 ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	79
12.1 ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	79
12.2 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	81
13 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	82
14 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	84
15 LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES	85

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020 *
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	(3.2)	2 898	3 006
Coût de l'activité		(2 494)	(2 729)
Marge brute		404	278
Frais commerciaux et administratifs	(3.3)	(263)	(283)
Frais de recherche et développement	(3.3)	(84)	(94)
Coûts de restructuration	(10.1)	(37)	(100)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4.5)	(5)	(75)
Autres produits	(3.3)	14	8
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies		30	(267)
Produits d'intérêts		-	4
Charges d'intérêts		(126)	(82)
Produit net de la restructuration financière		-	158
Autres charges financières nettes		-	(3)
Produits (charges) financiers nets	(3.4)	(127)	77
Impôt sur les résultats	(6)	(24)	(5)
Résultat net des activités poursuivies		(121)	(196)
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(12)	(19)	(15)
Résultat net de l'exercice		(140)	(211)
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Technicolor SA		(140)	(211)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PAR ACTION		Exercice clos le 31 décembre	
(en euros, sauf le nombre d'actions)		2021	2020 *
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	(7.3)	235 814 028	73 681 647
Résultat net par action des activités poursuivies			
- de base		(0,51)	(2,66)
- dilué		(0,51)	(2,66)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession			
- de base		(0,08)	(0,20)
- dilué		(0,08)	(0,20)
Résultat net total par action			
- de base		(0,59)	(2,86)
- dilué		(0,59)	(2,86)

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

Les annexes de la page 10 à 86 font partie intégrante des états financiers consolidés



ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 Décembre	
		2021	2020 *
Résultat net de la période		(140)	(211)
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi	(9.2)	40	(14)
Impôts liés		-	-
<i>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat		10	(4)
Impôts liés		-	-
Ecart de conversion			
- écarts de conversion de la période		78	(111)
- impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		(23)	(5)
Impôts liés		(1)	(3)
Total autres éléments du résultat global		105	(137)
Résultat global de la période		(35)	(348)
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		(35)	(348)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020 *
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(4.1)	773	716
Immobilisations incorporelles	(4.2)	510	526
Immobilisations corporelles	(4.3)	162	140
Droits d'utilisation	(4.4)	143	148
Autres actifs d'exploitation non courants	(5.1)	35	27
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS		1 622	1 557
Participations non consolidées	(8.1)	20	14
Autres actifs financiers non courants	(8.1)	38	47
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		58	61
Titres des sociétés mises en équivalence	(2.4)	1	1
Impôts différés actifs	(6.2)	50	45
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 730	1 665
Stocks	(5.1)	335	195
Clients et effets à recevoir	(5.1)	359	425
Actifs sur contrat client	(3.2)	94	63
Autres actifs d'exploitation courants	(5.1)	243	224
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS		1 031	907
Créance d'impôt		13	14
Autres actifs financiers courants	(8.1)	26	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.1)	196	330
Actifs destinés à être cédés	(12)	3	76
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 268	1 344
TOTAL ACTIF		2 999	3 009

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020 *
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital social (235 824 555 actions au 31 décembre 2021 avec une valeur nominale de 0,01 euro)	(7.1)	2	2
Titres super subordonnés		500	500
Primes d'émission et réserves		30	117
Ecarts de conversion		(399)	(454)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA		134	165
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		134	165
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	261	325
Autres provisions	(10.1)	35	33
Passifs sur contrat client		-	2
Autres dettes d'exploitation non courantes	(5.1)	19	21
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES		315	381
Dettes financières	(8.3)	1 025	948
Dettes de loyers	(8.3)	145	122
Autres dettes non courantes	(8.1)	0	-
Impôts différés passifs	(6.2)	20	15
TOTAL DETTES NON COURANTES		1 505	1 466
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	34	30
Autres provisions	(10.1)	44	90
Fournisseurs et effets à payer		671	710
Provisions pour dettes sociales		147	142
Passifs sur contrat client	(3.2)	81	41
Autres dettes d'exploitation courantes	(5.1)	284	215
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES		1 263	1 228
Dettes financières	(8.3)	17	16
Dettes de loyers	(8.3)	48	56
Dettes d'impôt courant		29	21
Autres dettes courantes	(8.1)	3	2
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	(12)	-	56
TOTAL DETTES COURANTES		1 360	1 379
TOTAL PASSIF		2 865	2 845
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		2 999	3 009

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020 *
Résultat net de l'exercice		(140)	(211)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(19)	(15)
Résultat net des activités poursuivies		(121)	(196)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		222	261
Pertes de valeur d'actifs		1	88
Variation nette des provisions		(53)	16
(Gain) pertes sur cessions d'actifs		(29)	(14)
Charges (produits) d'intérêts	(3.4)	126	78
Produit net de la restructuration financière		-	(158)
Autres (dont impôts)		29	(2)
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		(81)	(101)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		93	(26)
Intérêts payés sur dettes de loyers		(15)	(19)
Intérêts payés		(49)	(32)
Intérêts reçus		0	3
Impôts payés sur les résultats		(16)	(12)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)		14	(86)
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(11.1)	(0)	(3)
Produit de cession net de titres de participations	(11.1)	27	7
Acquisition d'immobilisations corporelles		(45)	(33)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(52)	(71)
Trésorerie mise en nantissement		(10)	(35)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		12	1
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)		(67)	(133)
Augmentation de capital	(11.2)	0	60
Augmentation des dettes financières	(11.2)	0	760
Remboursement des dettes de loyers	(11.2)	(62)	(85)
Remboursement des dettes financières	(11.2)	(1)	(158)
Frais liés aux opérations de financement	(11.2)	(2)	(60)
Autres		(4)	5
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)		(68)	522
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)	(12.2)	(29)	(23)
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE		330	65
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV)		(149)	280
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		16	(16)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE		196	330

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Titres super subordonnés	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2019 (tel que publié)	414	-	500	(114)	(426)	(339)	36	0	36
Impact de l'interprétation IFRIC	-	-	-	-	(6)	-	(6)	-	(6)
Au 1 janvier 2020*	414	-	500	(114)	(432)	(339)	30	0	30
Résultat net	-	-	-	-	(211)	-	(211)	-	(211)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(21)	-	(116)	(137)	(0)	(137)
Résultat global sur la période	-	-	-	(21)	(211)	(116)	(348)	(0)	(348)
Affectation de la réduction de capital à la réserve spéciale créée à la suite de la décision de l'AG du 23 Mars 2020	(414)	-	-	414	-	-	(0)	-	(0)
Augmentation de capital par souscription de 20 039 121 actions à 2.98 euros net des frais à la suite de la décision de l'AG du 22 Septembre 2020	2	45	-	-	-	-	47	-	47
Conversion de la dette à la juste valeur en capitaux propres	-	598	-	(202)	-	-	397	-	397
Emission de bons de souscription	-	-	-	38	-	-	38	-	38
Dotations de 10% du capital social à la réserve légale	-	(0)	-	0	-	-	-	-	-
Transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées	-	-	-	(54)	54	-	-	-	-
Autres effets impôts sur les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	2	643	500	61	(588)	(454)	165	0	165
Résultat net	-	-	-	-	(140)	-	(140)	0	(140)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	49	-	56	105	0	105
Résultat global sur la période	-	-	-	49	(140)	56	(35)	0	(35)
Augmentation de capital	0	0	-	(0)	-	-	0	-	0
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	3	-	-	3	-	3
Distribution de dividendes	-	-	-	0	-	-	0	-	0
transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées	-	-	-	(15)	15	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	2	643	500	99	(712)	(399)	134	0	134

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

1. Présentation générale

Technicolor est un leader des services pour l'industrie "Media & Entertainment", qui conçoit, crée et délivre des expériences immersives pour la vie digitale. Voir la Note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. « Technicolor SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

1.1 Principaux événements de l'exercice

1.1.1 Impacts de la pandémie de Covid-19

En 2021, le Covid-19 a affecté les possibilités d'immigration et les voyages, tout en créant des problèmes logistiques et une pénurie de certains composants. Le Groupe gère ces problèmes de manière pro-active afin de compenser les impacts négatifs potentiels liés au Covid-19 et de lui permettre de répondre à la demande croissante de ses activités.

Chez les Technicolor Creative Studios :

- Conformément à l'évolution des réglementations gouvernementales locales et nationales et en consultation avec les dirigeants des entreprises locales, Technicolor Creative Studios continue d'ajuster les jauges de capacité, les protocoles sur site et les politiques de travail à distance
- Outre les changements de politique d'immigration au Canada et au Royaume-Uni, la pandémie continue d'affecter l'immigration et les voyages, ce qui a un impact négatif sur la capacité de l'industrie à attirer des talents dans les localisations où la demande de talents dépasse l'offre locale. Pour soutenir l'important carnet de commandes, Technicolor Creative Studios continue d'investir dans ses Académies à travers de multiples sites, et met en œuvre différentes mesures visant à réduire le nombre de départs et à retenir les talents.

Chez Maison Connectée:

- Maison Connectée est restée opérationnelle grâce à l'adoption rapide d'un modèle de travail à distance. Ce dernier a permis de déplacer avec succès tous les employés non-ingénieurs hors du site afin de garantir la sécurité et l'ouverture des principales installations d'ingénierie.
- En 2021 et 2022, Maison Connectée a été impactée à la fois par l'effet direct du Covid (usines & sites de R&D réduisant ponctuellement la productivité) et par ses effets secondaires : perturbations massives des marchés d'approvisionnement, impactant toutes les catégories. Les circuits intégrés & La logistique sont de loin les plus touchés. Les perturbations sur l'approvisionnement et la logistique devraient durer en 2022.

Chez Services DVD :

- Alors que le rythme des nouvelles sorties en salles reste ralenti, il s'améliore progressivement. La plupart des grands détaillants fonctionnent normalement. Certaines installations de production continuent de connaître des pénuries temporaires de personnel, mais l'impact global sur les opérations reste gérable.
- L'impact à venir de la Covid-19 dépendra de l'étendue et de la durée des restrictions consécutives à l'évolution de la pandémie. La division Services DVD a accéléré certaines phases de son plan de restructuration afin de s'adapter à ces défis et a prouvé sa résilience.

1.1.2. Réorganisation du segment Technicolor Creative Studios

Après la vente des services de post-production en avril 2021 à Streamland (Les impacts sont présentés en note 2) Technicolor Creative Studios (anciennement connu sous le nom de Production Services) a été lancé. Cela a donné lieu à la formation d'une structure collaborative mondiale intégrée visant à faciliter la collaboration entre les studios, intégrer les plateformes technologiques et développer de nouvelles innovations pour ses partenaires et clients. Technicolor Creative Studios est désormais organisé en quatre lignes de services :

1. **MPC (auparavant activité Effets visuels Film & Séries)** : regroupement sous la seule marque MPC de nos studios d'effets visuels, unissant ainsi l'art et la créativité à la technologie et à l'innovation. Nous apportons des décennies d'expérience afin d'offrir une gamme complète allant d'environnements à couper le souffle jusqu'à des détails précis pour des personnages "CG" ("Computer Generated" ou générés par ordinateur)
2. **The Mill (auparavant l'activité Publicité)** : grâce aux derniers effets visuels de haute qualité, aux solutions de créations "CGI" ("*Computer Creative Imagery*" ou imagerie générée par ordinateur) et aux technologies immersives, le Groupe produit des solutions révolutionnaires destinées à la publicité, et au marketing interactif pour les plus grandes marques du monde ;
3. **Mikros Animation** : Mikros travaille avec les principaux studios d'animation afin de participer à la création de séries à succès aux longs métrages d'animation majeurs. Ses installations de pointe sont devenues le foyer de certains des animateurs les plus reconnus et respectés au monde ;
4. **Technicolor Games** : Technicolor Games se concentre sur les besoins créatifs de l'industrie du jeu vidéo. Ils ont collaboré avec plusieurs des meilleurs développeurs de jeux vidéos au monde.

1.2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

1.2.1 Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2021 et adoptées par l'Union Européenne au 24 février 2022.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : https://ec.europa.eu/info/publications/eu-accounting-rules_fr

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Technicolor ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 24 février 2022. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois en 2021 (voir Note 1.2.2.1).

1.2.2 Transition IFRS et nouvelles normes

1.2.2.1 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2021

Nouvelles normes, amendements et interprétations	Principales dispositions
<p>« Contrats de location : Allègements de loyer liés à la Covid-19 » (Amendement à IFRS 16)</p>	<p>Le projet de modification <i>Allègements de loyers liés à la Covid-19</i> (projet de modification d'IFRS 16) vise à modifier la norme de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accorder aux preneurs une exemption de la nécessité d'évaluer si un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la Covid-19 constitue une modification du contrat de location; - exiger que les preneurs appliquent l'exemption afin de ne pas devoir comptabiliser un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la Covid-19 comme une modification du contrat de location; - exiger que les preneurs qui appliquent l'exemption présentent l'information s'y rapportant et appliquent l'exemption de manière rétrospective selon IAS 8, sans qu'ils aient à retraiter les chiffres de la période précédente. <p>Elle s'applique aux allègements de loyer liées à la Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.</p> <p>Il n'y avait pas d'impact matériel dû à cette modification sur les états financiers du Groupe.</p>
<p>Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, and IFRS 16)</p>	<p>Phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence.</p> <p>La seconde phase du projet de « Réforme des taux d'intérêt de référence » est d'application obligatoire à partir de l'exercice 2021. L'objectif de cette phase 2 est de préciser les impacts comptables liés au remplacement effectif des indices de références. L'entrée en vigueur de la phase 2 est sans impact pour le Groupe en l'absence de modification effective des indices de référence dans les contrats du Groupe au 31 décembre 2021.</p> <p>Pour rappel, la phase 1 du projet, adopté par le Groupe en 2020, permet de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couvertures existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.</p> <p>Le Groupe a continué de mener des travaux de recensement afin d'assurer la transition vers les nouveaux indices de référence. L'objectif du projet est également d'anticiper les impacts associés à la réforme et de mettre en œuvre le processus de transition vers les nouveaux indices. Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés en Note 8.</p>
<p>Répartition du coût des services associé à un régime de prestations définies (Interprétation d'IAS 19)</p>	<p>L'interprétation précise qu'un avantage postérieur à l'emploi n'est accumulé que si la période de service crée une obligation en vertu du régime et que cette accumulation ne doit pas être étalée sur la période d'emploi lorsque la période d'emploi est différente des années de service créant des droits pour l'employé. Le Groupe a achevé son évaluation des engagements de retraite en suivant la décision à l'ordre du jour de l'IFRS IC sur l'attribution des avantages aux périodes de service et a conclu qu'il n'y avait pas d'impact significatif à signaler.</p> <p>Il n'y avait pas d'impact matériel dû à cette modification sur les états financiers du Groupe.</p>
<p>Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de cloud computing (Interprétation d'IAS 38)</p>	<p>L'interprétation précise que dans une configuration Saas, les coûts de configuration (définition des paramètres et valeurs dans le logiciel) et les coûts de personnalisation (création de fonctionnalités supplémentaires au sein du logiciel) ne constituent généralement pas un actif car ces éléments ne sont généralement pas séparables du logiciel qui n'est pas contrôlé par l'entité.</p> <p>Les impacts de cette interprétation sont détaillés ci-dessous.</p>

Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de *cloud computing* (Interprétation d'IAS 38)

Le Groupe a appliqué cette interprétation IFRIC de manière rétrospective aux actifs existant au 1er janvier 2020 ou capitalisés ultérieurement et directement concernés par cette interprétation.

Par conséquent, le groupe a revu sa base d'immobilisations incorporelles (comprenant des coûts internes et externes), en particulier celles associés aux logiciels dans le cadre d'un accord Saas (*Software as a Service*) afin de réexaminer s'ils remplissaient les conditions fixées par l'interprétation.

La revue opérée par le Groupe s'est conclue par un impact matériel, dont les effets sont présentés ci-dessous :

Impacts sur les capitaux propres (diminution des capitaux propres)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	Impact de l'interprétation IFRIC	1 janvier 2020
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	632	(6)	626
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	2 082	(6)	2 076
TOTAL ACTIF	3 210	(6)	3 203
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Primes d'émission et réserves	(540)	(6)	(546)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36	(6)	30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	3 210	(6)	3 203

Impact sur l'état du résultat global consolidé (diminution du bénéfice)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2020 (publié)	Impact de l'interprétation IFRIC	Exercice clos le 31 décembre 2020 (retraité)
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	3 006	-	3 006
Coût de l'activité	(2 725)	(4)	(2 729)
Marge brute	281	(4)	278
Frais commerciaux et administratifs	(284)	1	(283)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	(264)	(3)	(267)
Résultat net des activités poursuivies	(193)	(3)	(196)
Résultat net de l'exercice	(207)	(3)	(211)
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Technicolor SA	(207)	(3)	(211)
- Participations ne donnant pas le contrôle	0	(0)	(0)

Impact sur le résultat net par action (BNPA) (diminution du BNPA)

<i>(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2020 (publié)	Impact de l'interprétation IFRIC	Exercice clos le 31 décembre 2020 (retraité)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	73 681 647		73 681 647
Résultat net par action des activités poursuivies			
- de base	(2,61)	(0,04)	(2,66)
- dilué	(2,61)	(0,04)	(2,66)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession			
- de base	(0,20)	-	(0,20)
- dilué	(0,20)	-	(0,20)
Résultat net total par action			
- de base	(2,81)	(0,04)	(2,86)
- dilué	(2,81)	(0,04)	(2,86)

Impact sur le tableau de flux de trésorerie (diminution du flux de trésorerie disponible)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2020 (publié)	Impact de l'interprétation IFRIC	Exercice clos le 31 décembre 2020 (retraité)
Résultat net de l'exercice	(207)	(3)	(211)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(15)	-	(15)
Résultat net des activités poursuivies	(193)	(3)	(196)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs	263	(1)	261
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(22)	(4)	(26)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)	(81)	(4)	(86)
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés	(75)	4	(71)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)	(138)	4	(133)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)	522	-	522
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)	(23)	-	(23)
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE	65		65
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV)	280		280
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie	(16)		(16)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE	330		330

1.2.2 Principales normes, modifications et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées par anticipation par Technicolor

Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont publiées, mais pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers du Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
Contrat déficitaire – Coûts d'exécution du contrat (Amendement à IAS 37)	1 ^{er} janvier 2022 (adopté par l'UE)	<p>Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat</p> <p>Le Groupe ne prévoit pas d'impact matériel de l'application de cet amendement.</p>
Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS	1 ^{er} janvier 2022 (adopté par l'UE)	<p>Les amendements comprennent notamment :</p> <p>IFRS 9 Instruments financiers : Inclusion des honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers. Pour déterminer s'il y a lieu de décomptabiliser un passif financier qui a été modifié ou échangé, l'entité évalue si les conditions sont substantiellement différentes de celles du passif financier initial. L'IASB se propose de préciser les honoraires dont l'entité doit tenir compte lorsqu'elle évalue si les conditions d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié sont substantiellement différentes de celles du passif financier initial.</p> <p>IFRS 16 Contrats de location - Avantages incitatifs à la location. L'IASB se propose de modifier l'exemple illustratif 13 qui accompagne IFRS 16 Contrats de location afin de supprimer l'exemple traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur. La modification proposée éliminerait toute confusion possible au chapitre du traitement des avantages incitatifs à la location en application d'IFRS 16.</p> <p>Le Groupe ne prévoit pas d'impact matériel de l'application de ces amendements.</p>
Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (Amendement à IFRS 3)	1 ^{er} janvier 2022 (adopté par l'UE)	<p>Les amendements de Référence au Cadre Conceptuel (Amendements à IFRS 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettent à jour la norme IFRS 3 pour qu'elle fasse référence au Cadre Conceptuel de 2018 au lieu du Cadre Conceptuel de 1989 ; - ajoutent à IFRS 3 une exigence selon laquelle, pour les transactions et autres événements entrant dans le champ d'application d'IAS 37 ou d'IFRIC 21, un acquéreur applique IAS 37 ou IFRIC 21 (au lieu du Cadre Conceptuel) pour identifier les passifs comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises ; et - ajoutent à IFRS 3 une mention explicite selon laquelle un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.
Informations à fournir sur les méthodes comptables (Amendement à IAS 1 et à l'énoncé pratique en IFRS 2)	1 ^{er} janvier 2023 (non adopté par l'UE)	<p>Les entreprises doivent désormais fournir une information sur les méthodes comptables significatives plutôt que sur les principales méthodes. Plusieurs paragraphes sont ajoutés pour expliquer comment une entité peut identifier des informations sur les méthodes comptables significatives et donner des exemples de cas où des informations sur les méthodes comptables sont susceptibles d'être significatives.</p> <p>Ces amendements précisent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de leur nature, même si les montants associés sont non significatifs ; - les informations sur les méthodes comptables sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers ; - si une entité fournit des informations non significatives sur les méthodes comptables, ces informations ne doivent pas obscurcir des informations significatives sur les méthodes comptables. <p>En outre, l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 a été modifié afin d'y ajouter des directives et des exemples pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit</p>

	<p>dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 <i>Making Materiality Judgements</i>, aux informations à fournir sur les méthodes comptables pour appuyer les modifications d'IAS 1.</p> <p>Le Groupe est en cours d'évaluation de l'impact de ces amendements sur leur incidence qu'ils auront sur la présentation des politiques comptables du Groupe.</p>
<p>Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (Amendements à IAS 1)</p> <p>1^{er} janvier 2023 (non adopté par l'UE)</p>	<p>Ces amendements ont pour objet :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et harmonisent le libellé de tous les paragraphes concernés pour utiliser le terme « droit » de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquer explicitement que seuls les droits qui existent « à la fin de la période de présentation de l'information financière » influent sur le classement d'un passif; (2) clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et (3) précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. <p>Le Groupe est en cours d'évaluation de l'impact de ces amendements sur la présentation actuelle et dans quelle mesure certains contrats devront être revus.</p>
<p>Définition d'une estimation comptable (Amendements à IAS 8)</p> <p>1^{er} janvier 2023 (non adopté par l'UE)</p>	<p>La définition d'un changement d'estimations comptables est remplacée par une définition des estimations comptables. Selon la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à une incertitude relative à la mesure ».</p> <p>Les entités élaborent des estimations comptables si les méthodes comptables exigent que les éléments des états financiers soient évalués d'une manière qui implique une incertitude de mesure.</p> <p>Le Board précise qu'un changement d'estimation comptable résultant de nouvelles informations ou de nouveaux développements ne constitue pas la correction d'une erreur. En outre, les effets d'un changement d'une donnée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont des changements d'estimations comptables s'ils ne résultent pas de la correction d'erreurs de périodes antérieures.</p> <p>Un changement d'estimation comptable peut affecter uniquement le résultat de la période en cours, ou le résultat de la période en cours et des périodes futures. L'effet du changement relatif à la période en cours est comptabilisé en produit ou en charge de la période en cours. L'effet, le cas échéant, sur les périodes futures est comptabilisé en produit ou en charge dans ces périodes futures.</p> <p>Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif pour le Groupe.</p>
<p>Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (Amendements à IAS 12)</p> <p>1^{er} janvier 2023 (non adopté par l'UE)</p>	<p>Les modifications visent à clarifier la manière dont les entreprises comptabilisent l'impôt différé sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement.</p> <p>Le principal changement est une exemption de l'exemption de comptabilisation initiale prévue dans IAS 12.15(b) et IAS 12.24. Par conséquent, l'exemption de comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions dans lesquelles des montants égaux de différences temporelles déductibles et imposables surviennent lors de la comptabilisation initiale. Ceci est également expliqué dans le nouveau paragraphe IAS 12.22A.</p> <p>Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.</p>

1.2.3 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la

direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir Note 8.1).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir Notes 4.1, 4.2) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 4.2 et 4.3) ;
- Détermination du terme des loyers pour l'estimation des droits d'utilisation, et des montants récupérables pour les droits d'utilisation testés individuellement (voir Note 4.4) ;
- Présentation des autres produits (charges) (voir Note 3.3.3.) ;
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir Note 5.1.2) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir Note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir Note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir Note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir Note 5.1.4).

1.2.4 Conversion des transactions en devises

Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2021	2020	2021	2020
Dollar US (USD)	1,1326	1,2271	1,1851	1,1452
Livre sterling (GBP)	0,8403	0,8990	0,8615	0,8864
Dollar canadien (CAD)	1,4393	1,5633	1,4868	1,5320

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

2. Périmètre de consolidation

2.1 Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le Groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés de Technicolor, établis aux 31 décembre 2021 et 2020 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en Note 15.

Nombre de sociétés au 31 décembre 2021	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES AMERIQUES	ASIE & OCEANIE	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	17	30	13	11	18	89
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	0	1	3
TOTAL	18	30	14	11	19	92

Nombre de sociétés au 31 décembre 2020	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES AMERIQUES	ASIE & OCEANIE	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	17	33	19	11	18	98
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	0	1	3
TOTAL	18	33	20	11	19	101

2.2 Changements dans le périmètre de consolidation en 2021

Le 30 avril 2021, le Groupe a conclu la vente à Streamland Media de son activité Post-Production, incluse dans le segment Technicolor Creative Studios (anciennement Services de Production). La vente de Post-Production simplifie le portefeuille d'activités de Technicolor Creative Studios et permet à sa direction de concentrer ses efforts sur son cœur de métier en effets visuels.

La contrepartie reçue s'élève à 29 millions d'euros, et l'opération a engendré une plus-value de 8 millions d'euros enregistrée dans la ligne « Autres produits » du compte de résultat consolidé.

2.3 Changements dans le périmètre de consolidation en 2020

Il n'y a eu aucune acquisition ou cession significative au cours de 2020.

La mise en place des fiducies sûretés décrite en note 8 est sans impact sur le périmètre.

2.4 Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Le Groupe détient des participations dans des sociétés consolidées par mise en équivalence et dans des co-entreprises pour un montant de moins de 1 million d'euros (voir Note 15).

L'intégralité des sociétés et des co-entreprises mises en équivalence sont des entreprises non cotées. Aucune entreprise associée ni aucune co-entreprise n'est individuellement significative pour le Groupe.

Les états financiers consolidés comprennent des opérations effectuées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises. Ces opérations sont effectuées dans des conditions normales de marché.

3. Information par segment et par zone géographique

3.1 Information par segment

Le Groupe Technicolor est constitué de trois activités poursuivies, considérées comme des segments opérationnels conformément à IFRS 8 : Technicolor Creative Studios, Services DVD et Maison Connectée.

Au cours du premier semestre 2021, le Groupe a renommé Services de Production « Technicolor Creative Studios », avec une équipe de direction ayant pour ambition de définir le futur du film, des séries, des jeux vidéos et de l'expérience de marque et de publicité.

Le Comité Exécutif prend ses décisions opérationnelles et évalue les performances du Groupe Technicolor sur la base de ces trois segments opérationnels. Les activités restantes (y compris les fonctions transverses) sont regroupées dans le segment « Corporate & Autres ».

La période antérieure a été représentée pour les besoins de comparaison, conformément à la nouvelle organisation et au reporting du Groupe.

Technicolor Creative Studios

La division Technicolor Creative Studios offre une gamme complète de solutions primées dans le domaine des Effets Visuels et de l'Animation (voir note 1.1.2).

Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, et des décodeurs numériques. Le segment Maison Connectée génère ses revenus de la vente de biens et de services.

Services DVD

Technicolor est le leader mondial dans les services de répllication, d'emballage et de distribution de CD, DVD, Blu-ray™ pour les vidéos, jeux et musique. Le segment porte une attention particulière à la diversification de ses activités hors pack média, offrant des solutions complètes de services d'approvisionnement, comprenant des services de distribution, d'exécution, de courtage de fret et de gestion du transport. En outre, le segment accélère le développement de nouvelles activités de fabrication non liées aux disques, comprenant la production de dispositifs micro fluidiques à base de polymères destinés aux diagnostics médicaux et les investissements récents dans des capacités de production dédiées à la fabrication de disques vinyle.

Corporate & Autres

Le segment « Corporate & Autres » regroupe:

- Les fonctions centrales qui comprennent les coûts de la Direction du Groupe, ainsi que les fonctions centrales, comme les achats, les ressources humaines, l'informatique, la finance, le marketing et la communication, les affaires juridiques et la gestion de l'immobilier, et qui ne prestent pas directement pour une activité particulière au sein des trois segments du Groupe;
- L'activité Licences de Marques monétise des marques de valeur telles que RCA© et Thomson©, qui étaient exploitées par le Groupe lorsqu'il était un acteur majeur du secteur de l'électronique grand public.
- L'activité Licences de Brevet, qui monétise les droits et brevets.
- Les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques.

	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	Services DVD	Corporate & Autres	TOTAL
(en millions d'euros)					
Exercice clos le 31 décembre 2021					
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	629	1 544	701	23	2 898
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	-	-	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	27	11	0	(8)	30
<i>Dont:</i>					
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(8)	(21)	(9)	-	(38)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4)	(1)	(2)	2	(5)
Coûts de restructuration	(6)	(4)	(17)	(10)	(37)
Autres produits (charges)	4	(8)	0	18	14
EBITA ajusté	41	45	27	(18)	95
<i>Dont:</i>					
Amortissements et dépréciations	(68)	(64)	(37)	(2)	(171)
Consommation de capacités informatiques de rendu d'images dans le métier Technicolor Creative Studios	-	-	-	-	-
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	(3)	6	(2)	(2)	(1)
EBITDA ajusté	113	103	67	(14)	268
Etat de la situation financière					
Actifs sectoriels	730	1 324	715	(123)	2 646
Actifs non affectés					352
Total actif consolidé					2 999
Passifs sectoriels	261	765	208	345	1 579
Passifs non affectés					1 286
Total passif consolidé hors capitaux propres					2 865
Autres informations					
Investissements nets	(26)	(60)	(9)	(0)	(95)
Capitaux mis en œuvre	276	179	247	1	703

⁽¹⁾ Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	Services DVD	Corporate & Autres	TOTAL
(en millions d'euros)					
Exercice clos le 31 décembre 2020					
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	513	1 764	706	23	3 006
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	-	-	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies ⁽²⁾	(103)	(25)	(112)	(28)	(267)
<i>Dont:</i>					
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(8)	(24)	(8)	-	(40)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(3)	(2)	(70)	-	(75)
Coûts de restructuration	(27)	(31)	(33)	(9)	(100)
Autres produits (charges)	14	(6)	2	(2)	8
EBITA ajusté ⁽²⁾	(78)	38	(1)	(17)	(59)
<i>Dont:</i>					
Amortissements et dépréciations ⁽²⁾	(94)	(69)	(52)	(3)	(219)
Consommation de capacités informatiques de rendu d'images dans le métier Technicolor Creatives Studios	(2)	-	-	-	(2)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	-	1	(2)	-	(0)
EBITDA ajusté ⁽²⁾	18	106	53	(14)	163
Etat de la situation financière					
Actifs sectoriels	475	1 209	528	250	2 461
Actifs non affectés					548
Total actif consolidé					3 009
Passifs sectoriels	209	780	230	390	1 609
Passifs non affectés					1 236
Total passif consolidé hors capitaux propres					2 845
Autres informations					
Investissements nets ⁽²⁾	(33)	(58)	(12)	(0)	(104)
Capitaux mis en œuvre	236	98	114	187	634

⁽¹⁾ Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

⁽²⁾ Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- La ligne « EBITA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA ;
- Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment ;
- La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;

- La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

3.2 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Lorsque le Groupe ou le client a réalisé une obligation de performance ou un paiement résultant du contrat, un actif ou passif sur contrat est constaté au bilan. Tout droit inconditionnel à paiement est comptabilisé séparément en créance client.

Segment Technicolor Creative Studios

Notre division Technicolor Creative Studios offre un ensemble complet de services de pointe dans les Effets Visuels (« VFX ») pour les Films et séries et la Publicité, et dans l'Animation et les Jeux. Les services sont généralement rendus sur une courte période, à l'exception des services d'effets spéciaux pour lesquels les services peuvent être fournis sur une période plus longue. Nos contrats stipulent que toute performance réalisée à date, en cas de résiliation du contrat par le client, doit être payée et les jalons techniques ne sont pas utilisés pour mesurer l'avancement.

Segment Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément.

Segment Services DVD

Notre division de Services DVD offre des solutions clés en main d'approvisionnement et de services, incluant le mastering, la réplique, l'emballage et la distribution à travers deux contrats distincts (un contrat de réplique et un contrat de distribution). En cas de prix variable sur la durée du contrat, les revenus sont ajustés pour anticiper la remise probable.

Pour les deux divisions, le chiffre d'affaires est constaté lors de la livraison des services.

3.2.1 Chiffre d'affaires

En application de l'IFRS15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante:

(€ in million)	31 décembre 2021	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	Services DVD	Corporate & Autres	31 décembre 2020
Revenus reconnus à la livraison des biens et services	2 253	7	1 544	701	-	2 475
Revenus reconnus à l'avancement	622	622	-	-	-	508
Revenus des brevets ⁽¹⁾	23	-	-	-	23	23
Revenus des activités poursuivies	2 898	629	1 544	701	23	3 006

⁽¹⁾ Les redevances de marques et les revenus des brevets qui n'ont pas été vendus sont reconnus sur la base des volumes ou des montants encaissés selon les informations disponibles

Concernant les obligations de performance restant à satisfaire, seules les activités Effets Visuels de la division Technicolor Creative Studios, ont des contrats avec des durées supérieures à un an. Pour ces activités, les prestations de services non encore réalisées s'élèvent à 379 millions d'euros au 31 décembre 2021 ; elles seront reconnues pour l'essentiel en 2022.

Information sur les principaux clients

Au 31 décembre 2021, un client représente 17% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (486 millions d'euros), un autre client représente environ 6% (161 millions d'euros) et un troisième client représente environ 5% (153 millions d'euros).

Au 31 décembre 2020, un client représente plus de 23% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (705 millions d'euros), et un autre client représente plus de 5% (139 millions d'euros).

Autres informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Reste de l'Amérique	Asie- Pacifique	Total
Chiffre d'affaires							
2021	509	162	124	1 441	481	180	2 898
2020	524	128	133	1 558	488	175	3 006
Actifs sectoriels							
2021	745	220	51	1 207	301	122	2 646
2020	518	220	61	1 275	282	106	2 461

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

3.2.2 Actifs et passifs de contrats clients

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Créances clients et effets à recevoir	359	425
Actifs sur contrat client	94	63
Passifs sur contrat client	81	41

Les passifs sur contrat client à l'ouverture ont été reconnus en chiffre d'affaires en 2021.

3.3. Produits et charges d'exploitation

3.3.1 Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Frais de recherche et de développement, bruts	(78)	(87)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	30	35
Amortissement des actifs incorporels de développement	(39)	(44)
Subventions reçues ⁽¹⁾	2	2
Frais de recherche et de développement, nets des subventions	(84)	(94)

⁽¹⁾ Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.

3.3.2 Frais commerciaux et administratifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Frais commerciaux et de marketing	(87)	(92)
Frais généraux et administratifs	(175)	(191)
Frais commerciaux et de marketing	(263)	(283)

3.3.3 Autres produits

Les autres produits sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Technicolor. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants,

ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Plus values de cession d'actifs nettes	29	14
Litiges et autres	(15)	(6)
Autres produits	14	8

Les plus-values de cession d'actifs nettes comprennent principalement au 31 décembre 2021 :

- Le recyclage de réserves de conversion en résultat pour un montant de 22 millions d'euros en application d'IAS 21. Ce recyclage provient de l'arrêt des activités de la filiale du groupe à Singapour qui détenait historiquement les activités asiatiques du Groupe.
- La plus-value relative à la cession de l'activité Post-Production à Streamland.

Les litiges et autres au 31 décembre 2021 incluent notamment une dotation pour litiges du segment Corporate & Autres.

Les plus-values de cession d'actifs nettes comprenaient principalement au 31 décembre 2020 :

- Un complément de prix définitif d'environ 9 millions de dollars US versé (8 millions d'euros) dans le cadre de la transaction signée lors du premier semestre 2020 mettant fin au partenariat stratégique avec Deluxe services Group.
- 5 millions d'euros de gain suite à la cession de la filiale du Groupe en Thaïlande du fait du recyclage des réserves de conversion.

3.4 Produits (charges) financiers nets

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Produits d'intérêts	(0)	4
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(126)	(82)
Charges d'intérêts nettes	(126)	(78)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(2)	(4)
Produit net de la restructuration financière	-	158
Gain / (perte) de change ⁽²⁾	1	15
Autres	2	(14)
Autres charges financières nettes	(0)	155
Produits (charges) financiers nets	(127)	77

(1) En 2020, cette ligne correspondait à la différence entre la nouvelle dette et les capitaux propres à la juste valeur et l'ancienne dette à la valeur nominale

(2) En 2020, le résultat de change s'expliquait principalement par la dévaluation de la dette en dollars avant restructuration financière

(3) En 2020, cette ligne correspondait aux frais encourus par le Groupe dans le cadre de l'augmentation de capital et refinancement.

4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

4.1 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur des éléments transférés au vendeur ; plus
- Le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise ; moins
- Le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.

L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2021 (voir Note 4.5 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

(en millions d'euros)	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	Services DVD	Total
Au 1 janvier 2020	192	437	222	851
Ecarts de conversion	(12)	(37)	(14)	(64)
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	(66)	(66)
Autres ⁽¹⁾	(5)	-	-	(5)
Au 31 décembre 2020	174	400	142	716
Ecarts de conversion	12	34	11	57
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	-	-
Autres ⁽²⁾	(1)	-	-	-
Au 31 décembre 2021	185	434	153	773

⁽¹⁾ Transfert en activités destinées à être cédées du goodwill alloué à l'activité Post-Production

⁽²⁾ Ajustement de l'écart d'acquisition alloué à Post-Production du fait de la finalisation de la vente.

4.2 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Technicolor s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir Note 4.5).

Principe comptable sujet à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir Note 4.5 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

4.2.1 Marques

Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le Groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.

Au 31 décembre 2021, les marques du Groupe ont une valeur nette comptable de 258 millions d'euros. Elles comprennent principalement la marque Technicolor® pour 199 millions d'euros, la marque RCA® pour 29 millions d'euros et la marque The Mill® pour de 22 millions d'euros.

La juste valeur de la marque Technicolor est déterminée selon une méthodologie développée en 2014 par un cabinet spécialisé dans l'évaluation des marques. Cette méthodologie définie pour chaque activité, à travers une matrice des facteurs clés de succès et des actifs incorporels utilisés par l'activité, la contribution de la marque aux flux de trésorerie actualisés en utilisant la méthode des surprofits.

Cette matrice telle que définie est revue fréquemment afin de refléter les évolutions de l'activité, du périmètre et les flux de trésorerie actualisés sont mis à jour en interne chaque année pour vérifier que la juste valeur de la marque Technicolor est supérieure à sa valeur nette comptable.

Une diminution d'un point de marge du résultat avant charges financières et impôts de chaque activité conduirait à une dépréciation de 21 millions d'euros de la marque Technicolor.

La valeur recouvrable de la marque RCA® est estimée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base du budget et des flux de trésorerie sur une période de 5 ans en utilisant un taux d'actualisation impôts de 9,7%. Aucun changement raisonnable des hypothèses n'entraînerait une perte de valeur.

Les marques comprennent également THOMSON® dans le segment Corporate & Autres et MPC®, Mr X® et MIKROS IMAGE® chez Technicolor Creative Studios.

Suite à l'intégration des marques d'Effets Visuels MPC Film, MPC Episodic et Mr. X sous Moving Picture Company (MPC®), une perte de valeur de 2 millions d'euros a été comptabilisée sur la marque Mr. X® pour tenir compte de la transformation de l'activité et du rebranding des Studios d'effets visuels.

4.2.2 Relations contractuelles avec les clients, Brevets et Autres immobilisations incorporelles

Relations contractuelles avec les clients

Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.

Brevets et licences de Brevets

Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des licences de Brevet dépend de la temporalité des avantages économiques futurs attendus, mesurés en volumes bénéficiant de ces licences. Lorsque ces avantages économiques sont distribués de manière globalement égale ou incertaine sur la durée d'utilité, l'actif est amorti de manière linéaire. En cas de volumes décroissants, l'actif est amorti sur la base des volumes vendus, et le rythme d'amortissement revu à chaque arrêté.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la base des unités produites ou selon la méthode linéaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Relations clients	Brevets & autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2020, net *	261	154	210	626
<i>Brut</i>	269	359	869	1 497
<i>Amortissements cumulés</i>	(8)	(205)	(659)	(872)
Ecarts de conversion	(18)	(10)	(16)	(45)
Acquisitions *	-	-	65	65
Amortissements *	-	(30)	(81)	(112)
Pertes de valeurs d'actifs	(1)	-	(5)	(5)
Autres	-	-	(3)	(3)
Au 31 décembre 2020, net *	242	114	171	526
<i>Brut</i>	250	333	850	1 433
<i>Amortissements cumulés</i>	(8)	(219)	(679)	(907)
Ecarts de conversion	17	8	12	37
Acquisitions	-	-	52	52
Amortissements	-	(30)	(75)	(104)
Pertes de valeurs d'actifs	(1)	-	(1)	(2)
Au 31 décembre 2021, net	258	92	160	510
<i>Brut</i>	267	358	916	1 541
<i>Amortissements cumulés</i>	(9)	(266)	(756)	(1 032)

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire ou dans le cas de volumes décroissants selon la méthode des unités de production sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 1 janvier 2020, net	3	16	69	103	191
<i>Brut</i>	3	60	1 075	382	1 520
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(44)	(1 006)	(279)	(1 329)
Ecart de conversion	-	(1)	(4)	(6)	(11)
Acquisitions	-	0	0	37	37
Amortissements	-	(2)	(32)	(29)	(63)
Pertes de valeurs	-	0	(4)	(1)	(5)
Autres variations ⁽¹⁾	-	(1)	20	(27)	(9)
Au 31 décembre 2020, net	3	12	48	77	140
<i>Brut</i>	3	52	884	269	1 208
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(40)	(836)	(192)	(1 068)
Ecart de conversion	-	1	3	5	9
Acquisitions	-	0	3	48	51
Cessions	0	0	0	(2)	(2)
Amortissements	-	(1)	(26)	(23)	(50)
Pertes de valeurs	0	0	(1)	(2)	(3)
Autres variations ⁽²⁾	0	0	21	(4)	17
Au 31 décembre 2021, net	3	12	48	99	162
<i>Brut</i>	3	54	904	358	1 320
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(42)	(857)	(259)	(1 158)

⁽¹⁾ Correspond au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages, ainsi qu'au transfert en actifs destinés à être cédés.

⁽²⁾ Correspond au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

4.4 Droits d'utilisation

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 au 1 janvier 2019. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique, obligeant le preneur à comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est inférieure ou égale à 12 mois ou si l'actif sous-jacent a une faible valeur. La valeur initiale des droits d'utilisation à l'actif est égale à la somme de la valeur actuelle des loyers sur la période de location et des frais directs encourus lors de la conclusion ou de la modification du contrat de location. Le Groupe amortit ses droits d'utilisation à l'actif selon la méthode linéaire, à partir du moment où l'actif droit d'utilisation est prêt à être utilisé jusqu'à la fin du bail.

L'analyse de la période de location, principalement pour les immeubles, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain en appréciant les informations suivantes:

- La durée d'amortissement des aménagements ;
- L'évolution des loyers par rapport aux prix du marché ;
- Visibilité sur l'activité commerciale de chaque site.

(en millions d'euros)

	Immobilier	Autres	Total Droits d'utilisation
Au 1 janvier 2020, net	241	44	285
Nouveaux contrats	4	6	10
Modification de contrat	10	-	10
Transfert	(48)	-	(48)
Amortissement	(54)	(27)	(81)
Pertes de valeurs d'actifs	(14)	-	(14)
Autres	(10)	(4)	(14)
Au 31 décembre 2020, net	129	19	148
Nouveaux contrats	27	22	51
Modification de contrat ⁽¹⁾	18	-	18
Transfert ⁽²⁾	(21)	-	(21)
Amortissement	(35)	(17)	(52)
Pertes de valeurs d'actifs ⁽³⁾	(8)	-	(8)
Autres	6	2	9
Au 31 décembre 2021, net	117	26	143

(1) Réévaluation des droits d'utilisation du fait de changement dans les termes contractuels.

(2) Inclut le droit d'utilisation net relatif au nouveau siège de Culver City (TCS) transféré en immobilisations en cours le temps que le bâtiment soit achevé.

(3) Voir note 4.5.

Au 31 décembre 2021, les actifs loués comprennent principalement des bureaux et autres baux immobiliers (82%), des logiciels (9%), du matériel informatique (8%) et des machines (1%).

Le total des sorties de trésorerie sur les contrats de location (hors coûts de location annuels sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur) s'est élevé à 52 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Une analyse de l'échéance du passif de location est présentée à la note 8.5.5

4.5 Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisition sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions. Le Groupe a identifié 3 UGT correspondant aux segments opérationnels du Groupe.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie et les droits d'utilisation font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

<i>(en millions d'euros)</i>	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	Services DVD	Corporate & Autres	Total
2021					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(2)	(1)	-	-	(3)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(0)	(0)	(1)	(1)	(3)
Pertes de valeur sur droits d'utilisation	(3)	(2)	(3)	(0)	(8)
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	(5)	(3)	(4)	(0)	(13)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	2	2
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	(5)	(3)	(4)	1	(11)
2020					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	(66)	-	(66)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(3)	(1)	-	-	(4)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(0)	(1)	(4)	(0)	(5)
Pertes de valeur sur droits d'utilisation	(9)	(1)	(3)	(0)	(13)
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	(12)	(3)	(73)	(0)	(88)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	(12)	(3)	(73)	(0)	(88)

Au 31 décembre 2021, le Groupe a comptabilisé une dépréciation sur les droits d'utilisation de 8 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2020. En 2021 et 2020, une partie de cette dépréciation pour 6 millions d'euros et 13 millions d'euros respectivement, a été comptabilisée dans la ligne coûts de restructuration du compte de résultat et reflète les efforts du Groupe pour réduire son empreinte immobilière notamment en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada).

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour le test de dépréciation, les principales hypothèses concernent les scénarios de revenus de sous-location qui ont été déterminés compte tenu des conditions économiques actuelles et des valeurs de marché disponibles.

4.5.1 Principales hypothèses au 31 décembre 2021

Dans le cadre du test de dépréciation annuel, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	Services DVD
Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Juste valeur	Juste valeur
Description des hypothèses clés	Budget et Plan d'affaires		
Période de projection des flux futurs de trésorerie	5 années	5 années	(*)
Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection :			
- Au 31 décembre 2021	3,0%	1,0%	(*)
- Au 31 décembre 2020	2,0%	1,0%	(*)
Taux d'actualisation après impôt utilisé:			
- Au 31 décembre 2021	9,6%	9,8%	9,9%
- Au 31 décembre 2020	11,1%	10,2%	10,2%

(*) il a été considéré que le chiffre d'affaires généré de l'activité réplique et distribution sera susceptible de décliner dans le temps et de surcroît à une durée de vie finie. Les autres lignes de chiffre d'affaires ont un taux de croissance à long terme de 2%.

Pour l'UGT Services DVD, en l'absence d'un accord de vente engageant à la date de clôture, d'un marché actif et de transactions récentes comparables, des projections de flux de trésorerie actualisés ont été utilisées pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente. La direction de Technicolor considère que la juste valeur diminuée des coûts de vente est la méthode la plus appropriée pour estimer la valeur de son UGT car elle prend en compte les futures mesures de restructuration que le Groupe devra prendre face à un changement rapide de l'environnement technologique. De telles actions de restructuration seraient envisagées par tout acteur du marché compte tenu de l'environnement économique de l'entreprise.

Les flux de trésorerie actualisés de Services DVD intègrent les chiffres d'affaires historiques de la réplique et de la distribution de disques, ainsi que ceux de la diversification. Les flux de l'activité dite historique ont une durée de vie finie d'environ 15 ans, tandis que les autres ont intégré un taux de croissance à long terme de 2 %. (voir note 3)

Le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur sur écarts d'acquisition en 2021.

4.5.2 Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2021

Pour Technicolor Creative Studios :

- une baisse du taux de croissance à long terme de 1 point générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 179 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2022 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 114 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 119 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

Pour Maison Connectée :

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 74 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA ajusté à partir de 2022 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 210 millions d'euros générant une dépréciation de 11 millions d'euros.

Pour Services DVD :

- une diminution de 10% des volumes de SD-DVD à partir de 2027 génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 8 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 10 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une diminution de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2025 génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 23 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;

5. Autres informations opérationnelles

5.1 Actifs et dettes d'exploitation

5.1.1 Actifs et dettes d'exploitation non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance	6	8
Autres	29	19
Autres actifs d'exploitation non courants	35	27
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(3)	(4)
Autres	(16)	(17)
Autres dettes d'exploitation non courantes	(19)	(21)

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment Services DVD, Technicolor accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrats clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions.

Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

5.1.2 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements :

La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.

(en millions d'euros)	2021	2020
Matières premières	142	63
En-cours	3	4
Produits finis et marchandises	201	153
Valeur Brute	345	220
Provisions pour dépréciation	(11)	(25)
Total Stocks et en-cours	335	195

5.1.3 Créances clients , effets à recevoir et fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS 9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le Groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe

-analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit

(en millions d'euros)	2021	2020
Créances clients et effets à recevoir	374	445
Provisions pour dépréciation	(15)	(20)
	359	425

Les créances clients comprennent aux 31 décembre 2021 et 2020 des montants échus de respectivement 76 millions d'euros et 79 millions d'euros pour lesquels des dépréciations ont été comptabilisées pour (13) et (20) millions d'euros.

L'exposition au risque de crédit sur les créances clients du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (359 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 425 millions d'euros au 31 décembre 2020).

5.1.4 Autres actifs et dettes d'exploitation courants

Estimation des redevances à payer

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou

avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe..

(en millions d'euros)	2021	2020
TVA déductible	40	43
Crédit d'impôt recherche et subventions	5	5
Charges constatées d'avance	28	26
Autres	170	150
Autres actifs d'exploitation courants	243	224
Impôts à payer	(43)	(46)
Redevances – courantes	(42)	(36)
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(31)	(14)
Autres	(169)	(119)
Autres dettes d'exploitation courantes	(284)	(215)

6 Impôt

6.1 Impôt dans le compte de résultat

6.1.1 Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

En application de l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux, l'impôt inclut désormais les positions fiscales incertaines comptabilisées précédemment en Autres Provisions.

(en millions d'euros)	2021	2020
Impôt courant		
France	(2)	0
Etranger	(20)	(15)
Total impôt courant	(23)	(15)
Impôt différé		
France	(1)	0
Etranger	(1)	9
Total impôt différé	(2)	10
Total charge d'impôt des activités poursuivies	(24)	(5)

En 2021, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés au Canada en Inde et au Mexique.

En 2020, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, au Brésil et en Pologne.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

6.1.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation entre la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 28,41%) et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020 *
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(121)	(196)
Impôt sur les résultats	(24)	(5)
Résultat des activités poursuivies avant impôts	(96)	(191)
	28%	32%
Charge d'impôt théorique	28	61
Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽¹⁾	71	(27)
Effet des différences permanentes	22	38
Effet des différents taux d'impôt appliqués ⁽²⁾	(2)	(14)
Effet des modifications de taux d'impôts appliqués localement ⁽³⁾	(140)	(61)
Retenues à la source non imputées	(3)	(3)
Charge d'impôt des activités poursuivies	(24)	(5)

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

(1) En 2021, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année, i.e. en France pour 109 millions d'euros et aux Etats-Unis pour (13) millions d'euros.

(2) En 2020, le montant inclut essentiellement l'impact des modifications de taux d'imposition en France et Allemagne.

(3) En 2021, le montant inclut essentiellement l'impact de modification de taux d'impôt futurs notamment en France (28% en 2021 contre 32% en 2020) et en Angleterre (25% en 2021 contre 19% en 2020).

6.2 Situation fiscale dans l'état de la situation financière

Les impôts différés résultent :

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et

- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :

- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et

- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et

- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale pour des échéances de retournement équivalentes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

6.2.1 Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets

(en millions d'euros)

	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, Impôts différés nets
Au 31 décembre 2019	52	(27)	25
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	(30)	40	10
Autres mouvements	23	(28)	(5)
Au 31 décembre 2020	45	(15)	30
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	(0)	(1)	(2)
Autres mouvements ⁽¹⁾	5	(4)	2
Au 31 décembre 2021	50	(20)	30

(1) Principalement compensation des impôts différés actifs et passifs d'échéance identique par entité fiscale, l'impact fiscal sur les autres éléments du résultat global ainsi que les variations de change.

Au 31 décembre 2021, les actifs nets d'impôts différés de 30 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires en Australie, Inde, Mexique, Angleterre et Canada.

Au 31 décembre 2020, les actifs nets d'impôts différés de 30 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires au Canada, Inde, Mexique, Pologne et Australie.

6.2.2 Analyse des impôts différés nets par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Effet fiscal des reports déficitaires	1 055	1 108
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		
Immobilisations corporelles	30	32
Ecart d'acquisition	(2)	3
Immobilisations incorporelles	(55)	(50)
Créances clients et autres actifs	24	31
Dettes financières	170	140
Provisions pour retraites et avantages assimilés	46	55
Provisions et autres passifs	30	27
Total des impôts différés sur différences temporelles	244	238
Impôts différés actifs (passifs), bruts	1 299	1 346
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 269)	(1 316)
Impôts différés actifs (passifs), nets	30	30

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 2,6 milliards d'euros.

Ces reports déficitaires proviennent principalement de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

7 Capitaux propres et résultat par action

Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

7.1 Variation du capital

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2020	235 795 483	0,01	2 357 955
Emission de nouvelles actions dans le cadre du LTIP 2018 ⁽¹⁾	9 800	0,01	98
Emission de nouvelles actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions "Actionnaires" (4 nouvelles actions pour 5 anciennes)	19 272	0,01	193
Capital social au 31 décembre 2021	235 824 555	0,01	2 358 246

(1) Les plans sont décrits en Note 9.3

En 2021, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, le Directeur Général a approuvé le 6 mai 2021 l'émission de 9 800 actions nouvelles de valeur nominale de 0,01 euro à destination des bénéficiaires du plan d'Intéressement à Long Terme 2018.

A 31 décembre 2021, 24 090 BSA Actionnaires ont été exercés (représentant 19 272 actions nouvelles) durant l'exercice 2021, 15 362 704 restants à exercer représentant un nombre de nouvelles actions ne pouvant dépasser 12 290 163.

Pour rappel et dans le cadre du refinancement intervenu au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé aux opérations sur le capital décrites ci-après :

- **Regroupement d'actions**

Concomitamment, le Conseil d'administration agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2020, a décidé de procéder au regroupement des actions de la Société par échange de 27 anciennes actions de 1 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 27 euros de valeur nominale.

- **Réduction de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 23 mars 2020 a décidé de :

- réduire le capital social d'un montant total de 414 307 673,86 euros, ayant pour effet de ramener le capital social de 414 461 178 euros à 153 504,14 euros ;

- réaliser ladite réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale unitaire des actions d'un montant de 26,99 euros par action, ayant pour effet de ramener la valeur nominale de chacune des 15 350 414 actions composant le capital social à l'issue de la réalisation de la mise en paiement des opérations de regroupement de 27 euros (valeur nominale à l'issue des opérations de regroupement) à 0,01 euro.

- **Augmentation de capital**

Le 9 juin 2020, le Directeur Général, faisant usage de la délégation accordée par le Conseil d'Administration du 7 mai 2020 a constaté que 56 700 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro devraient être livrées dans le cadre du LTIP 2017.

Conformément à la délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juillet 2020 et en accord avec le plan de sauvegarde, le Directeur Général a approuvé notamment :

- Une augmentation de capital en numéraire de 60 millions d'euros.
- Une augmentation de capital par compensation de créance pour 397 millions d'euros.

Le 22 septembre 2020, le Directeur général, par délégation du conseil d'administration, a constaté la réalisation définitive des Augmentations de capital.

Il convient également de noter que, conformément au Plan de Sauvegarde, il a été décidé que :

- les prêteurs au titre du Nouveau Financement ont reçu un nombre total de 17 701 957 BSA gratuits (les « **BSA Nouveau Financement** ») exerçables pendant une période de 3 mois, donnant le droit

de souscrire à un nombre maximum de 17 701 957 actions nouvelles, au prix d'un centime d'euro (0,01 euros) par action nouvelle (sans prime d'émission);

- tous les actionnaires de la Société ont reçu un nombre total de 15 407 114 BSA gratuits (les « **BSA Actionnaires** »), à raison d'un (1) BSA Actionnaires pour une (1) action existante, cinq (5) BSA Actionnaires donnant droit à souscrire à quatre (4) actions nouvelles, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 12 325 691 actions nouvelles, au prix de 3,58 euros par action nouvelle.

Au 31 décembre 2021 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Technicolor :

- Angelo, Gordon & Co.,LP. a déclaré détenir 29 811 992 actions représentant 12,64% du capital social et 12,64% des droits de vote de la Société.
- Crédit Suisse Asset Management a déclaré détenir 25 491 247 actions représentant 10,81% du capital social et 10,81% des droits de vote de la Société ;
- Briarwood Chase Management LLC a déclaré détenir 21 827 685 actions représentant 9,26% du capital social et 9,26% des droits de vote de la Société;
- Baring Asset Management Ltd a déclaré détenir 18 631 496 actions représentant 7,90% du capital social et 7,90% des droits de vote de la Société ;
- Bain Capital Credit, LP a déclaré détenir 16 413 126 actions représentant 6,96% du capital social et 6,96% des droits de vote de la Société ;
- Farallon Capital Management L.L.C a déclaré détenir 14 422 759 actions représentant 6,12% du capital social et 6,12% des droits de vote de la Société ;

7.2 Autres éléments des capitaux propres

7.2.1 Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Technicolor a procédé à une émission de Titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Technicolor dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la Société ;
- ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

7.2.2 Dividendes et distributions

Au titre des exercices 2019 et 2020, les Assemblées générales tenues respectivement les 30 juin 2020 et 12 mai 2021 n'ont pas voté de versement de dividende

7.2.3 Participations ne donnant pas le contrôle

En 2021, aucune variation des participations ne donnant pas le contrôle n'a eu lieu.

En 2020, les principales variations des participations ne donnant pas le contrôle résultent de la cession des entités canadiennes Vancouver Lab Inc et Canada Cinema Distribution Inc. pour un euro dans le cadre de l'accord mettant fin au partenariat stratégique avec Deluxe services Group.

7.3 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

Résultat dilué par action :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020 *
<i>(en millions d'euros, sauf le nombre d'actions en milliers)</i>		
Résultat net	(140)	(211)
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	-	-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(19)	(15)
Numérateur :		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies	(121)	(196)
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers)	235 814	73 682
Effet dilutif des stock-options et des plans d'actions gratuites et de performance	-	-
Dénominateur :		
Nombre moyen pondéré d'actions dilué (en milliers)	235 814	73 682

* Les chiffres 2020 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas – voir note 1.2.2

Les plans d'option et d'actions gratuites n'ont pas d'impact sur le résultat dilué, en raison de l'impact relatif qu'ils auraient sur le résultat net par action.

7.4 Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- *directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;*
- *la partie est une entreprise associée ;*
- *la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;*
- *la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.*

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en note 9.4.

Bpifrance Participations, représentée au Conseil d'administration et identifiée à ce titre comme partie liée, détenant 4,4% du Groupe au 31 décembre 2021 (stable par rapport à 2020), a participé au plan de sauvegarde financière intervenue en 2020 au moyen d'une souscription à l'augmentation de capital réservée de 25 millions d'euros et d'une participation au Nouveau Financement de 21 millions d'euros.

Le groupe Technicolor a enregistré une charge d'intérêts due à Bpifrance Participations de 2,5 millions d'euros et présente une dette vis-à-vis de Bpifrance Participations à la clôture de l'exercice 2021 d'un montant de 22 millions d'euros.

Aucune autre transaction vis-à-vis d'une partie liée n'a été identifiée en 2021.

8 Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

8.1 Actifs financiers

8.1.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

- *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu'aux dépôts à vue.*
- *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Trésorerie	187	183
Equivalents de trésorerie	9	147
Trésorerie et équivalents de trésorerie	196	330

8.2 Passifs financiers

8.2.1 Dettes financières

8.2.1.1 Principales caractéristiques

La dette du Groupe se compose principalement de la dette liée au Nouveau Financement et des nouveaux emprunts à terme ("la Dette Réaménagée") résultant de la restructuration financière du Groupe en 2020 ainsi que des dettes de loyers.

Le Nouveau Financement est composé de prêts à terme en dollar US émis par Technicolor USA Inc. et d'emprunts obligataires en euro soumis au droit de l'Etat de New York (Etats-Unis) émis par Tech 6.

La Dette Réaménagée, émise par Technicolor SA en dollars et en euros, est constituée du solde de l'emprunt à terme existant et de la Facilité de Crédit Renouvelable, suite à leur conversion partielle en actions en 2020.

Le Nouveau Financement et la Dette Réaménagée comportent à la fois des intérêts payés en liquidités et des intérêts PIK (intérêts capitalisés). Les intérêts PIK sont capitalisés (tous les 6 mois pour la dette émise par Technicolor USA Inc. et tous les 12 mois pour le reste de la dette) et remboursés à l'échéance finale.

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2021 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Montant IFRS	Type de taux	Taux nominal (1)	Taux effectif (1)	Type de remboursement	Echéance finale
Dettes Nouveau Financement France	EUR	371	380	Variable	12,00% ⁽²⁾	10,95%	In fine	30 juin 2024
Dettes Nouveau Financement US	USD	112	115	Variable	12,15% ⁽³⁾	11,12%	In fine	30 juin 2024
Dettes réaménagée	EUR	467	402	Variable	6,00% ⁽⁴⁾	11,34%	In fine	31 décembre 2024
Dettes réaménagée	USD	129	111	Variable	5,90% ⁽⁵⁾	11,25%	In fine	31 décembre 2024
Sous total	EUR	1 079	1 008		8,69%	11,16%		
Dettes de loyers ⁽⁶⁾	Divers	192	192	Fixe	7,54%	7,54%		
Interets courus capitalisés PIK	EUR+USD	17	17	NA	0,00%	0,00%		
Interets courus	Divers	17	17	NA	0,00%	0,00%		
Autres dettes	Divers	1	1	NA	0,00%	0,00%		
TOTAL		1 306	1 235		8,29%	10,29%		

(1) Taux en vigueur au 31 décembre 2021.

(2) Intérêts cash avec EURIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +6% et 6% intérêts PIK (capitalisés)

(3) Intérêts cash avec LIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +6% et 6% intérêts PIK (capitalisés)

(4) Intérêts cash avec EURIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +3% et 3% intérêts PIK (capitalisés)

(5) Intérêts cash avec LIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +2,75% et 3% intérêts PIK (capitalisés)

(6) Dont 24 millions d'euros de dettes de loyers financiers et 168 millions d'euros de dettes de loyers opérationnels selon la norme IFRS 16

8.2.1.2 Conditions principales des conventions de crédit

Technicolor a conclu en 2020 différentes transactions dans le cadre de sa restructuration financière.

Le Nouveau Financement se décompose en deux accords:

- Contrat d'émission obligataire conclu le 16 juillet 2020 par Tech 6;
- Accord de Financement conclu le 16 juillet 2020 par Technicolor USA Inc.

(Ensemble les "Contrats du Nouveau Financement")

Les emprunts à terme de la Dette Réaménagée ont été modifiés et consolidés dans le cadre d'un Accord de financement, conclu par Technicolor SA et prenant effet le 22 septembre 2020 ("l'Accord de financement de la Dette Réaménagée").

Enfin, l'extension de la ligne de crédit Wells Fargo a été accordée par un avenant conclu par Technicolor USA Inc. effectif le 17 juillet 2020, révisant et prorogeant l'accord de crédit avec Wells Fargo (l'avenant et l'accord de crédit sont ensemble ci-après dénommés l'"Accord WF").

Les conventions de crédit du Nouveau Financement, de la Dette Réaménagée, et de la ligne de crédit Wells Fargo sont collectivement appelés les « Instruments de dette ».

Les principaux termes des Instruments de dette sont décrits ci-dessous.

Ensemble des garanties financières

Nouveau Financement France contracté par Tech 6 et la Dette Réaménagée

Le Nouveau Financement contracté par Tech 6 est garanti par des « fiducies-sûretés » (équivalent d'un trust de droit français) sur les actions détenues par les deux sous-holdings françaises du Groupe (« Tech 7 » et « Gallo 8 »), qui détiennent la quasi-totalité de l'ensemble des sociétés du groupe Technicolor (activités de Technicolor Creative Studios pour Tech 7, Maison Connectée, Services DVD et Technicolor Creative Studios aux États-Unis pour Gallo 8) et une troisième fiducie portant le prêt octroyé par Tech 6 à Technicolor SA résultant du Nouveau Financement.

La fiducie Gallo 8 garantit également la Dette Réaménagée avec un nantissement de second rang.

Ces fiducies représentent un contrat en vertu duquel Technicolor SA transfère à un fiduciaire la propriété d'actifs identifiés, de droits ou de sûretés spécifiques (existants ou futurs) appartenant au groupe Technicolor SA. Le fiduciaire les détient dans un compte distinct créé dans l'objet de cette fiducie jusqu'à décharge des obligations en vertu de l'accord de financement sous-jacent. Le fiduciaire agit pour le compte d'un ou plusieurs bénéficiaires qui, dans la conduite normale des activités, est Technicolor et, en cas de défaut, est l'agent de garantie pour le compte des prêteurs.

En plus des « fiducies-sûretés », certaines des entités du groupe Technicolor ont émis des actions de préférence, offrant certains droits qui ne sont exerçables que dans des cas spécifiques par l'agent de garantie (agissant pour le compte des prêteurs du Nouveau Financement) afin de protéger leurs droits.

Les règles de gouvernance en place dans les fiducies, sauf en cas de défaut (qui reflètent celles du Nouveau Financement), et pour les cas de protection des « actions de préférence », ne modifient pas le contrôle exercé par Technicolor sur les filiales détenues par les « fiducies » ni sur les filiales ayant émis des actions de préférence, en ligne avec l'analyse réalisée selon les critères définis par IFRS 10 « Etats financiers consolidés ».

Dans le cadre de ses procédures de conformité, le Groupe veille continuellement aux restrictions imposées par les contrats de fiducies.

Les créanciers du Nouveau Financement bénéficient également d'un nantissement sur certains actifs détenus par Technicolor SA et ses filiales et la Dette Réaménagée bénéficie d'une garantie de second rang.

Nouveau Financement US contracté par Technicolor USA Inc. et Accord WF

Le Nouveau Financement US contracté par Technicolor USA Inc. est garanti par des nantissemments de premier rang sur tous les actifs des sociétés américaines du Groupe à l'exception des créances commerciales engagées pour soutenir l'Accord WF sur lequel le Nouveau Financement US a un nantissement de second rang.

Le Nouveau Financement US est également garanti par la fiducie Gallo 8 ainsi que par un nantissement sur certains actifs détenus par Technicolor SA.

Par ailleurs, le Nouveau Financement US bénéficie d'une garantie de Technicolor SA pour le montant de la dette.

L'Accord WF est garanti par un nantissement de premier rang sur la plupart des créances commerciales des sociétés américaines du Groupe. Il bénéficie également d'un nantissement de second rang sur les actifs restants des entreprises américaines.

Paiements anticipés obligatoires et volontaires

En cas de défaut ou de changement de contrôle de Technicolor, les créanciers auront la possibilité d'exiger immédiatement le paiement de tout ou partie des encours.

Les situations de défaut comprennent entre autres et sous réserve de certaines exceptions, seuils et délais supplémentaires:

- le défaut des emprunteurs pour effectuer les paiements requis lorsqu'ils sont exigibles au titre des Instruments de dette ou de toute autre dette financière ou de se conformer aux obligations importantes liées aux Instruments de dette;
- un défaut croisé en vertu duquel il y a un défaut si un membre du Groupe fait défaut au titre d'une dette portant sur un montant total supérieur à 25 000 000 USD et que ce défaut survient à l'échéance finale ou entraîne le droit du ou des créanciers d'exiger immédiatement remboursement de la dette.

Selon les modalités contractuelles du Nouveau Financement concernant les paiements anticipés, le Groupe est tenu d'affecter le produit net cumulé des cessions d'actifs et des indemnités d'assurance perçues suite à des sinistres (tels que des dommages causés par un incendie ou d'autres événements assurés) supérieur à 75 millions d'euros au remboursement des encours du Nouveau Financement, sauf si le produit est réinvesti dans des actifs nécessaires à son activité dans un délai de 365 jours. Une pénalité pour paiement anticipé s'applique si le paiement anticipé est effectué avant le 2^e anniversaire de la date d'émission; aucune pénalité ne s'applique après cette date.

Le Nouveau Financement peut également être volontairement remboursé par anticipation, partiellement ou en totalité, à tout moment avec une pénalité avant le 2^e anniversaire de la date d'émission et sans pénalité par la suite.

La Dette Réaménagée peut être volontairement remboursée par anticipation, partiellement ou en totalité, sans pénalité à tout moment après le remboursement intégral ou le remboursement anticipé du Nouveau Financement.

Covenants financiers

Le Nouvel Emprunt à Terme ne contient pas de covenant financier.

Le Nouveau Financement et l'accord de crédit Wells Fargo contiennent des ratios de levier financier et de liquidité minimale.

- Le covenant de levier financier, qui s'applique aux 30 juin et 31 décembre à partir de 2021, prévoit que le ratio dette nette totale / EBITDA doit être inférieur ou égal aux multiples ci-dessous:
 - Au 31 décembre 2021 $\leq 5,00$
 - Au 30 juin 2022 $\leq 4,50$
 - Au 31 décembre 2022 et au-delà $\leq 3,50$
- Le covenant de liquidité minimale prévoit que le Groupe doit conserver au moins 30 millions d'euros de disponibilités et lignes de crédit disponibles à certaines dates.

Le non-respect de ces convenants financiers est une situation de défaut suite à laquelle une majorité simple de prêteurs peut ordonner à l'agent de déclarer immédiatement la dette due et exigible.

Au 31 décembre 2021, le Groupe respecte son covenant de levier financier puisque le ratio dette nette / EBITDA s'établit à 4,06. La dette nette telle que définie pour le covenant est égale à la valeur nominale de la dette du Groupe plus la dette de location opérationnelle selon la norme IFRS 16 moins (i) la trésorerie et (ii) les dépôts qui garantissent de la dette.

Engagements de faire ("Affirmative Covenants")

Les Instruments de dette contiennent diverses clauses restrictives standard et habituelles et contiennent en outre des exigences pour que le Groupe fournisse:

- **Etats financiers trimestriels:** éléments consolidés non audités comprenant un bilan, un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie (sans les notes aux comptes);
- **Eléments annuels:** comprenant chiffre d'affaires, EBITDA, état des flux de trésorerie disponibles et ratio de levier net.

En outre, diverses informations et rapports financiers confidentiels doivent être fournis régulièrement aux prêteurs privés.

Engagements de ne pas faire (“Negative Covenants”)

Les Instruments de dette, et en particulier la documentation sur le Nouveau Financement et l'accord WF contiennent diverses clauses restrictives standard et usuelles ainsi que d'autres clauses spécifiques qui restreignent la capacité du Groupe à entreprendre certaines actions. Celles-ci incluent des restrictions sur:

- **Endettement:** en règle générale, les nouveaux emprunts ne sont pas autorisés, sauf exceptions et quotas, notamment pour les contrats de location-financière et les dettes non garanties.
- **Sûretés:** les nouvelles sûretés ne sont généralement pas autorisés, sauf pour certaines exceptions et un panier de sûretés général.
- **Cessions:** sous réserve de certaines exceptions et paniers, le Groupe est limité dans sa capacité à procéder à des cessions.
- **Acquisitions:** à l'exception d'un panier déterminé, le Groupe ne peut pas faire d'acquisitions.
- **Distributions et paiements subordonnés:** le Groupe est limité dans sa capacité à effectuer des distributions, en particulier aux actionnaires et depuis les sociétés regroupées au sein d'une fiducie vers celles extérieures à une fiducie. A l'exception des accords de centralisation de trésorerie, les paiements subordonnés entre entités au sein d'une fiducie aux entités extérieures à la fiducie ne sont généralement pas autorisés sous réserve de certaines exceptions et paniers.

Au 31 décembre 2021, Technicolor respecte pleinement tous les covenants applicables et aucun cas de défaut ne s'est produit entre la signature des contrats de fiducies et l'établissement des comptes.

8.3 Instruments financiers dérivés

PRINCIPES GENERAUX

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- *Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif*
- *Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs*
- *Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.*

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- *A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture*
- *Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace*
- *Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée*

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.

ARRÊT DE COUVERTURE

L'arrêt de la comptabilité de couverture peut avoir lieu suite à la disparition de l'élément couvert, ou s'il y a révocation volontaire de la relation de couverture, à la résiliation ou l'arrivée à l'échéance de l'instrument de couverture. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- Pour une couverture de flux de trésorerie : les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.
- Dans tous les autres cas, le résultat sur l'instrument de couverture est comptabilisé en résultat lorsque la relation de couverture se termine.

8.3.1 Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

	2021		2020	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
(en millions d'euros)				
Couvertures de change	1	(2)	-	1
Couvertures de taux d'intérêt	-	-	-	1
Juste valeur des instruments dérivés	1	(2)	-	2

Caractéristiques de couvertures de change :

Les couvertures de change au 31 décembre 2021 s'analysent de la façon suivante :

	Devises	Notionnel ⁽¹⁾	Échéance	Juste valeur ⁽²⁾
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/GBP	86	2022	(1)
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/CAD	(123)	2022	1
Ventes/achats à terme et swaps de change	EUR/GBP	41	2022	(1)
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/MXN	(18)	2022	0
Ventes/achats à terme et swaps de change	Autres devises			(0)
Juste valeur				(1)

⁽¹⁾ Achats / (ventes) à terme nets, exprimés en millions de la première devise du couple.

⁽²⁾ Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2021.

Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt

Le Groupe ne possède aucun instrument de couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2021

Caractéristiques des instruments non documentés en couverture

Au 31 décembre 2021, le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

8.3.2 Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe

Comme indiqué en note 8.5.3.2, du fait de la pratique de la Trésorerie Groupe consistant, pour le risque de change, à souscrire des instruments dérivés de très court terme, qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement, les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de clôture ne sont pas représentatives de leur incidence ni sur l'exercice, ni sur les exercices futurs.

Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2021.

(en millions d'euros)	Couvertures de change		Couvertures de taux d'intérêt		Instruments non documentés en couverture
	Incidence des parts efficaces ⁽¹⁾	Incidence des parts inefficaces ⁽²⁾	Incidence des parts efficaces ⁽¹⁾	Incidence des parts inefficaces	Incidence des variations de valeur
Marge brute	(2)	-	-	-	-
Charges d'intérêts nettes	-	(1)	-	-	-
Gain (perte) de change	-	3	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Charges financières nettes	-	2	-	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES AVANT IMPÔT	(2)	2	-	-	-
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	5	-	-	-	-
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	5	-	-	-	-

⁽¹⁾ Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts.

⁽²⁾ Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change à terme et des swaps de change, que le Groupe exclut des relations de couverture, et du résultat de change sur les réductions de surcouvertures. Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition financière sont présentés en « Charges d'intérêts nettes ». Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale ainsi que le résultat de change sur les réductions de ces couvertures de change sont présentés sur la ligne « Gain (perte) de change ».

L'incidence des couvertures mises en place sur la performance des exercices futurs s'apprécie, quant à elle, au regard des « gains / (pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie » en capitaux propres, et dont le montant s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

8.4 Evaluation à la juste valeur

8.4.1 Classification et évaluation à la juste valeur

ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En application de la norme IFRS9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ».

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.

INSTRUMENTS DERIVES

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.3.

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : modèles internes avec des paramètres observables incluant l'utilisation de transactions récentes (si disponible), la référence à d'autres instruments essentiellement similaires, à des analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation utilisant le plus possible des données de marché et le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : modèles internes avec des paramètres non observables.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Evaluation à la juste valeur par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2021				31 décembre 2020	
		Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par capitaux propres	Estimation à la juste valeur		
Participations non consolidées	20	-	20	-	-	Niveau 3	14
Trésorerie mise en nantissement	31	20	10	-	-	Niveau 1	39
Prêts et autres	2	2	-	-	-		2
Créances liés aux actifs de sous-location	5	5	-	-	-		6
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	Niveau 2	-
Autres actifs financiers non courants	38	-	-	-	-		47
Total actif financier non courant	58						61
Trésorerie mise en nantissement	24	3	22	-	-	Niveau 1	17
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-		0
Instruments financiers dérivés	2	-	-	-	2	Niveau 2	-
Autres actifs financiers courants	26	-	-	-	-		17
Trésorerie	187	-	187	-	-	Niveau 1	183
Equivalents de trésorerie	9	-	9	-	-	Niveau 1	147
Trésorerie et équivalents de trésorerie	196	-	-	-	-		330
Total actif financier courant	222						347
Emprunts non courants ⁽¹⁾	(1 025)	(1 025)	-	-	-		(948)
Dettes financières	(1 025)						(948)
Instruments financiers dérivés	(0)	-	-	-	(0)	Niveau 2	-
Autres dettes non courantes	(0)						-
Dettes de loyers	(145)	(145)	-	-	-		(122)
Total passif financier non courant	(1 170)						(1 070)
Dettes financières	(17)	(17)	-	-	-		(16)
Dettes de loyers	(48)	(48)	-	-	-		(56)
Autres dettes financières courantes	(3)	-	-	-	(3)	Niveau 2	(2)
Total passif financier courant	(70)						(74)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(1 240)						(1 144)

⁽¹⁾ Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur du Nouveau Financement et de la Dette Réaménagée était de 1 105 millions d'euros au 31 décembre 2021 (la juste valeur de l'emprunt à terme précédent était de 977 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ces justes valeurs sont basées sur les cours des marchés actifs pour les emprunts à terme (niveau 1).

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

8.5 Gestion des risques financiers

8.5.1 Risque de marché

Technicolor est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis), en conformité avec les politiques et les procédures du Groupe.

Les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résument les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques.

La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

8.5.2 Risque de taux d'intérêt

8.5.2.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts.

Au 31 décembre 2021, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable est présentée dans le tableau ci-dessous. Le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

<i>(en millions d'euros)</i>	2021
Dettes financières	1 235
Part à taux variable	87%

En 2021, l'encours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.

8.5.2.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2021, le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

8.5.2.3 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2021		
d'une variation par rapport aux taux actuels (*)		
<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(7)	(7)
Impact d'une variation de taux de -1%	1	1

(*) Au 31 décembre 2021, l'Euribor 3 mois et le Libor US dollar 3 mois étaient respectivement de -0,572% et 0,20913%

8.5.3 Risque de change

8.5.3.1 Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. La volatilité des cours de change peut donc avoir une incidence sur la valeur des actifs, passifs, produits et charges dans les comptes consolidés, même si leur valeur n'a pas changé dans leur propre monnaie fonctionnelle.

La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion.

Le risque de conversion s'apprécie en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales dans les filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (voir ci-après).

8.5.3.2 Risque de transaction - Opérationnel

L'exposition au risque de change transactionnel provient des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les achats en dollar US avec les ventes en dollar US, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position nette acheteuse de 136 millions de dollars US en 2021 (position nette acheteuse de 116 millions de dollars US en 2020).

La politique du Groupe consiste à :

- demander aux filiales de réaliser leurs achats autant que possible dans la devise de facturation des ventes;
- demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui consolide les expositions des filiales dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert par la Trésorerie Groupe auprès de banques en utilisant des contrats de change à terme.

Pour les produits qui ont un cycle court qui représentent la majeure partie de l'exposition, la Trésorerie Groupe met en place des couvertures sur un horizon jusqu'à 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, des couvertures peuvent être mises en place sur un horizon supérieur.

Quel que soit l'horizon de couverture, la pratique de la Trésorerie Groupe est de souscrire des instruments dérivés de très court terme (quelques jours à quelques mois), qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale de change suivie quotidiennement. Les dérivés utilisés se limitent à des instruments usuels décrits dans la note 8.3.

Le risque transactionnel sur les expositions commerciales s'apprécie en consolidant les expositions du Groupe libellées en devise et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

8.5.3.3 Risque de transaction - Financier

La politique du Groupe est de centraliser dans la mesure du possible son financement et le risque de change associé, le cas échéant, au niveau de la Trésorerie Groupe.

En conséquence, la majorité des filiales du Groupe empruntent et prêtent leurs excédents de trésorerie à la Trésorerie du Groupe, qui à son tour satisfait les besoins de liquidité en empruntant à l'extérieur. Les filiales qui ne peuvent pas conclure de transactions avec la Trésorerie du Groupe en raison de lois ou de restrictions locales peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales conformément aux règles établies par la Trésorerie du Groupe.

La politique du Groupe est également que les filiales empruntent ou investissent les excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. Afin d'équilibrer les devises empruntées par la Trésorerie du Groupe Technicolor avec les devises prêtées, Technicolor peut recourir à des swaps de devises principalement (i) pour convertir les emprunts libellés en euros, en dollars US et en livres Sterling qui sont prêtés respectivement aux filiales du groupe aux Etats-Unis et en Angleterre et (ii) pour convertir les emprunts libellés en dollar US, à l'extérieur ou auprès des filiales du Groupe en euros. Les points de terme (report/déport) de ces swaps de devises qui sont comptabilisés comme des produits et charges d'intérêts ont généré une charge de 1,4 million d'euros en 2021 un résultat nul en 2020.

8.5.3.4 Risque sur investissements à l'étranger

La politique du Groupe consiste à étudier au cas par cas l'opportunité d'une couverture du risque de change lié à des investissements dans des filiales à l'étranger.

Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2021, le Groupe ne possède pas de couverture du risque de change sur investissement.

8.5.3.5 Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

2021 (en millions d'euros)	Transaction	Conversion	Total
Résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies ⁽¹⁾	(12)	(6)	(18)
Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾			98

⁽¹⁾ Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :

- Le risque de transaction sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur (i) l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro et sur (ii) l'exposition nette en euro de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US ;
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

⁽²⁾ Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

8.5.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor.

- Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit maximum sur les créances clients du Groupe correspond ainsi à la valeur comptable nette de ces actifs.
- Le risque de crédit maximum sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élève à 196 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation, ou en investissant occasionnellement dans des fonds monétaires diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2021, 98% de la trésorerie est déposée auprès de banques dont la notation de crédit est au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's, ou investie dans des fonds monétaires diversifiés à notation élevée.
- Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour gérer son risque de change et de taux sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's. Le risque de crédit sur ces opérations est atténué par la maturité court terme

des opérations de change, conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru.

Les clients de Technicolor sont principalement de grands opérateurs de réseaux et des studios à la situation financière solide, et à ce titre, le Groupe estime que le risque de crédit sur ses clients n'a pas été significativement impacté par la pandémie de la Covid-19. Le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative des impayés et continue de surveiller son risque de crédit. De même, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties financières très bien notées dont la solvabilité financière n'a pas changé de manière significative en raison de la pandémie.

Actifs financiers transférés non reconnus

Le Groupe peut utiliser des accords d'affacturage pour recouvrer certaines de ses créances. Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a conclu aucun accord pour lequel il continue d'être impliqué au-delà du risque commercial et des représentations normales et des garanties relatives au transfert frauduleux et aux concepts de caractère raisonnable, de bonne foi et qui pourraient invalider un transfert à la suite d'une action en justice. Le montant attribué au 31 décembre 2021 est égal à 27 millions d'euros. Le coût associé est d'environ 0,6 million d'euro et présenté avec les autres charges financières.

Le Groupe est également partie à plusieurs programmes d'affacturage inversé et d'escompte mis en place par ses clients. Ces programmes permettent au Groupe de bénéficier de délais de paiement raccourcis, en particulier pour certains clients dont les délais de paiement sont exceptionnellement longs par rapport aux pratiques commerciales habituelles. Comme le risque commercial est éteint ou estimé nul du fait de la reconnaissance des créances par le client, il n'y a aucune implication continue associée à ces programmes.

8.5.5 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables.

Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des objectifs et prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, l'accès aux marchés financiers et les besoins de financement.

Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long-terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres (voir Note 7), de la dette (voir Note 8.2.1), de la dette subordonnée (voir Note 7.2.1) et des lignes de crédit confirmées (voir ci-après).

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par les passifs financiers. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 respectivement.

	Au 31 décembre 2021							Total
	2022-S1	2022-S2	2023	2024	2025	2026	Après	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Dettes de loyers	22	25	36	35	17	12	45	192
Autre dette	1	-	-	-	-	-	-	1
Dettes de loyers - intérêts	22	25	36	35	17	12	45	192
Autre dette	1	-	-	-	-	-	-	1
Dettes de loyers - intérêts capitalisés PIK	1	-	-	-	-	-	-	1
Dettes de loyers - intérêts courus	21	25	36	35	17	12	45	191
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - nominal	-	-	-	1 079	-	-	-	1 079
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - intérêts courus	17	-	-	-	-	-	-	17
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - intérêts capitalisés PIK	-	-	-	17	-	-	-	17
Dettes de loyers	22	25	36	35	17	12	45	192
Autre dette	1	-	-	-	-	-	-	1
Dette totale – remboursement du nominal	40	25	36	1 131	17	12	45	1 306
Ajustement IFRS								(71)
Dette en IFRS								1 235
Dette Nouveau Financement/Réaménagée à taux variable - intérêts payés	24	24	50	45	-	-	-	143
Dette Nouveau Financement/Réaménagée à taux variable - intérêts capitalisés PIK	-	-	-	181	-	-	-	181
Dettes de loyers - intérêts	7	6	10	7	5	4	2	41
Autre dette - intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des versements d'intérêts	31	30	60	233	5	4	2	365
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-

	Au 31 décembre 2020							Total
	2021-S1	2021-S2	2022	2023	2024	2025	Après	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Dettes de loyers	33	23	36	22	17	12	35	178
Autre dette	-	-	1	-	-	-	-	1
Dettes de loyers - intérêts	33	23	36	22	17	12	35	178
Autre dette	-	-	1	-	-	-	-	1
Dettes de loyers - intérêts capitalisés PIK	-	-	1	-	-	-	-	1
Dettes de loyers - intérêts courus	33	23	37	22	17	12	35	179
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - nominal	-	-	-	-	1 016	-	-	1 016
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - intérêts courus	16	-	-	-	-	-	-	16
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - intérêts capitalisés PIK	-	-	-	-	16	-	-	16
Dettes de loyers	33	23	36	22	17	12	35	178
Autre dette	-	-	1	-	-	-	-	1
Dette totale – remboursement du nominal	49	23	37	22	1 049	12	35	1 227
Ajustement IFRS								(85)
Dette en IFRS								1 142
Dette Nouveau Financement/Réaménagée à taux variable - intérêts payés	22	23	47	50	54	-	-	196
Dette Nouveau Financement/Réaménagée à taux variable - intérêts capitalisés	-	-	-	-	178	-	-	178
Dettes de loyers - intérêts	6	5	8	6	5	3	-	33
Autre dette - intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des versements d'intérêts	28	28	55	56	237	3	-	407
Instruments financiers dérivés	2	-	-	-	-	-	-	2

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

Lignes de crédit

	2021	2020
<i>(en millions d'euros)</i>		
Lignes de crédit confirmées non tirées avec échéance de plus d'un an	110	102

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit 110 millions d'euros au cours du 31 décembre 2021 (la « ligne de crédit Wells Fargo »), arrivant à échéance en 2023. La disponibilité de cette ligne dépend de l'encours des créances clients, à la fin de l'exercice 2021 cette ligne n'est disponible qu'à hauteur de 97 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, cette ligne de crédit confirmée n'est pas utilisée.

9. Avantages au personnel

9.1 Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 16 676 employés (13 289 au 31 décembre 2020). Se référer au chapitre 5.1 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme ci-dessous :

<i>(en million d'euros)</i>	2021	2020
Salaires	541	552
Charges sociales	112	123
Coûts salariaux liés au paiement en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3)	3	-
Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2.1)	2	3
Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme	20	70
Total des avantages au personnel (hors plan à contributions définies)	678	747
Charges liées aux plans de retraite à contributions définies	18	18

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

9.2 Provisions pour retraites et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.

Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.

La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.

Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;
- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (Note 8.5).

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraites et aux actifs de couverture.

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque d'augmentation des salaires et le risque d'inflation. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

9.2.1 Synthèse des provisions et descriptif des régimes

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 31 décembre 2020	350	369	5	6	355	375
Charge nette de l'exercice	5	7	-	-	5	7
Reprises exceptionnelles	(2)	(3)	-	-	(2)	(3)
Prestations et contributions versées	(26)	(30)	-	(0)	(26)	(30)
Variation de périmètre	0	-	-	-	-	-
Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG	40	14	-	-	40	14
Ecart de conversion et autres	4	(6)	-	-	4	(6)
Au 31 décembre 2021	291	350	5	5	295	355
<i>Dont courant</i>	<i>34</i>	<i>30</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>34</i>	<i>30</i>
<i>Dont non courant</i>	<i>257</i>	<i>320</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>261</i>	<i>325</i>

9.2.1.1 Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 18 millions d'euros en 2021 (18 millions d'euros en 2020).

9.2.1.2 Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités. En 2021, la répartition géographique des engagements nets est la suivante :

	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur actuelle de l'obligation	240	104	139	11	24	518
Juste valeur des actifs du régime	(0)	(83)	(126)	-	(14)	(223)
Provision pour retraites et avantages assimilés	240	21	13	11	11	295
Paiements	(17)	(2)	(6)	-	(1)	(26)
Duration moyenne (en années)	11	8	17	12	N/A	N/A

Régimes de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Technicolor et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est compris entre 60 et 63 ans.

- **Aux Etats-Unis**, les employés de Technicolor sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Technicolor a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime

qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Technicolor, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Technicolor accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Technicolor et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Technicolor accorde des régimes de retraite au Mexique, en Belgique, au Japon et en Corée du Sud. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

Régimes de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis et au Canada, Technicolor offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants. Le régime canadien inclut une assurance vie et le remboursement des frais médicaux et dentaires. Il a été fermé aux nouveaux entrants.

9.2.1.3 Régime multi-employeurs

Depuis août 2009, Technicolor participe à un régime multi-employeurs de l'industrie du cinéma (« Motion Picture Industry ») aux Etats-Unis. Dans la mesure où le partage des contributions entre tous les membres n'est pas disponible, Technicolor comptabilise ce plan comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle moyenne comptabilisée au titre de ce régime est de l'ordre de 1 million d'euros.

9.2.2 Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

9.2.2.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Coût des services:						
- Coût des services rendus au cours de la période	(2)	(3)	-	-	(2)	(3)
- Coût des services passés et gains liés à une réduction de régime	2	4	-	-	2	4
Coût financier net:						
- Coût financier relatif à l'engagement	(6)	(8)	-	(0)	(6)	(8)
- Rendement relatif aux actifs du régime	3	4	-	-	3	4
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges	(2)	(3)	-	(0)	(2)	(3)

9.2.2.2 Etat du Résultat Global (ERG)

(en millions d'euros)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Ouverture					(236)	(222)
Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime:						
- liés au rendement des actifs de couverture	2	16	-	-	2	16
Gains/(pertes) actuariels sur la provision pour retraites:						
- liés au changement d' hypothèses démographiques	2	1	-	-	2	1
- liés au changement d' hypothèses financières ⁽¹⁾	35	(34)	-	-	35	(34)
- liés aux ajustements d'expérience	1	3	-	-	1	3
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG	40	(14)	-	-	40	(14)
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG					(196)	(236)

⁽¹⁾ En 2021 la variation des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) a entraîné un gain actuariel de 40 millions d'euros contre une perte actuarielle de 14 millions d'euros en 2020

9.2.3 Evolution des engagements et des actifs de couvertures

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	(558)	(572)	(5)	(6)	(563)	(578)
Coût des services rendus	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coût financier	(6)	(8)	-	-	(6)	(8)
Réévaluation - gains/(pertes) actuariels provenant:						
- de changement dans les hypothèses démographiques	2	1	-	-	2	1
- de changement dans les hypothèses financières	35	(34)	-	-	35	(34)
- des ajustements liés à l'expérience	1	3	-	-	1	3
Coût des services passés, incluant les gains/(pertes) sur les réductions de régime	1	4	-	-	1	4
Prestations versées	32	33	-	1	32	33
Écarts de conversion	(18)	19	-	-	(18)	19
Autres (changement système de retraite)	-	-	-	-	-	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	(514)	(558)	(5)	(5)	(518)	(563)
<i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>	<i>(248)</i>	<i>(257)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(248)</i>	<i>(257)</i>
<i>Obligation non financée</i>	<i>(266)</i>	<i>(301)</i>	<i>(5)</i>	<i>(5)</i>	<i>(270)</i>	<i>(306)</i>
Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture	208	203	-	-	208	203
Rendement des actifs de couverture	3	4	-	-	3	4
Gains/(pertes) de réévaluation	2	16	-	-	2	16
Cotisations versées par l'employeur	8	11	-	-	8	11
Prestations versée	(14)	(13)	-	-	(14)	(13)
Écarts de conversion	15	(13)	-	-	15	(13)
Autres (changement système de retraite)	-	-	-	-	-	-
Juste valeur à la clôture	223	208	-	-	223	208
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(291)	(350)	(5)	(5)	(295)	(355)

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2021, soient de l'ordre de 31 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 19 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 12 millions d'euros par les plans.

9.2.4 Actifs du régime

9.2.4.1 Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à prestations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 6 millions de livres sterling (5 millions d'euros au taux moyen 2021).

Aux Etats-Unis, la politique de Technicolor est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 1 million de dollars US (1 million d'euros au taux moyen 2021).

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 80%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Au cours des dernières années, le rendement du régime réel a dépassé en moyenne le rendement attendu.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 90%. L'actif de financement est composé de 25% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 49% d'obligations et équivalents de trésorerie, 23% d'instruments de capitaux propres et 3% d'immeubles. Le rendement annualisé du régime dépasse le rendement attendu sur une base de 3 ans.

9.2.4.2 Ventilation de la juste valeur par catégorie

(en % et en millions d'euros)

	Répartition des actifs au 31 décembre		Juste valeur des actifs au 31 décembre	
	2021	2020	2021	2020
Trésorerie et équivalents	1%	2%	2	5
Actions	13%	11%	30	22
Titres de créances	69%	69%	154	144
Immobilier	1%	1%	3	3
Contrats d'assurance	15%	17%	33	35
Total	100%	100%	223	209

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Technicolor ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2021 le rendement réel des actifs s'élève à 5 millions d'euros (20 millions d'euros en 2020).

9.2.5 Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation moyen pondéré	1,61%	1,01%	2,55%	2,00%
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme	1,17%	1,22%	N/A	N/A

Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

(en %)	Plans de retraites et avantages assimilés	Plans de préretraite	Couverture médicale	Index de référence
Zone Euro	0,98%	0,00%	N/A	Iboxx AA10+
Royaume Uni	2,00%	N/A	N/A	Aon Hewitt AA curve
Etats-Unis	2,30%	N/A	2,49%	Citigroup pension discount curve

9.2.6 Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux de revalorisation des salaires.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 15 millions d'euros ;
- si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 16 millions d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros.

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

9.3 Paiements sur la base d'actions

Le Groupe a accordé des options dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.

Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.

Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.

La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle Monte-Carlo peut également être utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.

9.3.1 Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Technicolor

Plan d'Intéressement du Management « Management Incentive Plans (MIP) »

L'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, d'options d'achat ou de souscription d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2016. Les options attribuées au titre de cette autorisation ne pouvaient donner droit à un nombre d'actions supérieur à 994 204 (soit, avec prise en compte du regroupement d'actions intervenu en 2020, une quotité représentant 8% du capital social à la date de l'Assemblée générale du 23 mai 2013).

Au 31 décembre 2021, 64 408 options, 2 884 options et 9 076 options liées respectivement à MIP 2016, MIP juin 2017 et MIP octobre 2017 sont toujours en circulation.

Les options relatives au plan MIP 2015 ont été annulées du fait de l'expiration du plan le 23 mai 2021.

Plan d'Intéressement à Long Terme 2016, 2017, 2018 : « 2016 Long Term Incentive Plan (LTIP 2016) », « 2017 Long Term Incentive Plan (LTIP 2017) », « 2018 Long Term Incentive Plan (LTIP 2018) »

L'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois, soit jusqu'au 29 juin 2018, les actions attribuées en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas dépasser un nombre d'actions représentant une quotité supérieure à 2% du capital social au 29 février 2016 (soit 305 175 actions après ajustement consécutif au regroupement d'actions intervenu en 2020).

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité Rémunérations, le Conseil d'Administration a approuvé le 29 avril 2016, le 6 janvier 2017 et le 25 avril 2018 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (respectivement le LTIP 2016, le LTIP 2017 et le LTIP 2018).

Ces plans qui s'étalent sur une période de trois années, prévoient l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison de ces actions est soumise à la réalisation en cumulé d'objectifs d'EBITDA ajusté et de Free Cash-Flow sur trois années de 2016 à 2018 (LTIP 2016), de 2017 à 2019 (LTIP 2017) et de 2018 à 2020 (LTIP 2018) et le respect de la condition de présence ininterrompue pendant toute la durée du Plan (jusqu'au 30 avril 2019 pour le LTIP 2016, 30 avril 2020 pour le LTIP 2017 et 30 avril 2021 pour le LTIP 2018).

Le Conseil d'Administration du 27 février 2019 ayant constaté que les conditions de performance du plan LTIP 2016 n'ont pas été atteintes, aucune action de performance n'a été définitivement acquise ni donc livrée.

Le 18 février 2020, le Conseil d'Administration a constaté que les conditions de performance du plan LTIP 2017 ont été partiellement atteintes et a en conséquence autorisé la livraison de 56 700 actions de performance définitivement acquises le 30 avril 2020.

Le 11 mars 2021, le Conseil d'Administration a constaté que les conditions de performance du plan LTIP 2018 ont été partiellement atteintes et a en conséquence autorisé la livraison de 9 800 actions de performance définitivement acquises le 30 avril 2021.

Au 31 décembre 2021, le nombre de droits aux actions de performance en circulation au titre de ces plans est nul.

Plan d'Intéressement à Long Terme 2019 : « 2019 Long Term Incentive Plan (LTIP 2019) »

L'Assemblée Générale du 14 juin 2019, dans sa vingtième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 13 juin 2020, les actions attribuées en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas dépasser 3 000 000, soit une quotité réajustée de 111 111 actions après opérations de regroupement.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité Rémunérations, le Conseil d'Administration a approuvé le 14 juin 2019 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2019).

Ce plan, qui s'étale sur une période de trois années, prévoit l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions gratuites dont l'acquisition définitive est conditionnée au respect de la condition de présence ininterrompue pendant toute la durée du Plan jusqu'au 14 juin 2022.

Sur le fondement de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale et sur recommandation du Comité Rémunérations, le Conseil d'administration du 30 janvier 2020 a attribué en plusieurs fois, entre le 14 juin 2019 et le 20 janvier 2020, un nombre total de 2 907 000 droits à recevoir autant d'actions gratuites, soit une quotité réajustée de 107 601 droits après regroupement d'actions.

Au 31 décembre 2021, le nombre de droits conditionnels à recevoir des actions gratuites en circulation dans le cadre de ce plan s'élève à 80 931.

Plan d'intéressement à Long Terme 2020 (LTIP 2020)

L'Assemblée Générale du 30 juin 2020, dans sa vingt-cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 36 mois et est valable jusqu'au 30 juin 2023. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3,6% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité Rémunérations, le Conseil d'Administration a approuvé le 17 décembre 2020 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2020 et attribué 2 829 146 droits à actions gratuites. Ces plans triennaux confèrent aux bénéficiaires des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan jusqu'au 17 décembre 2023 et la réalisation de deux conditions de performance, une condition de performance interne assise sur l'atteinte d'objectifs d'EBITA cumulé et une condition de performance externe assise sur un objectif de rendement total pour les actionnaires jusqu'à la fin de 2022. Il est précisé toutefois que 754 656 de ces droits ne portent pas sur des Actions de Performance mais sur des actions gratuites attribués à des bénéficiaires qui ne font pas partie du Comité Exécutif et dont l'acquisition définitive n'est soumise qu'à la condition de présence ininterrompue pendant toute la durée du Plan.

Conformément à l'autorisation donnée par la même assemblée générale, le conseil d'administration du 24 mars 2021 a procédé à l'attribution de 1 424 899 actions de performance au bénéfice de membres du Comité Exécutif dans les mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus. La période d'acquisition, commençant à la date de l'attribution, prendra fin à son troisième anniversaire.

Au 31 décembre 2021, le nombre de droits conditionnels à recevoir des actions gratuites dans le cadre de ce plan s'élève à 3 974 672.

Plans d'Actions Additionnelles de Performance (ASP 2020)

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2020, dans sa vingt-sixième résolution, et sur recommandation du Comité Rémunérations, le Conseil d'Administration a approuvé le 15 avril 2021 la mise en œuvre du Plan 2020 d'Actions Additionnelles de Performance (ASP) au profit du Directeur général et d'autres cadres dirigeants éligibles (membres du Comité exécutif) et attribué 1 744 416 Actions Additionnelles de Performance, respectivement 1 365 533 (dont 1 027 398 au profit du Directeur général) le 15 avril 2021 et 378 883 le 23 avril 2021.

Ces plans, d'une durée de deux ans, confèrent aux bénéficiaires des droits conditionnels à recevoir des Actions Additionnelles de Performance.

L'octroi de ces Actions Additionnelles de Performance est conditionné à la réalisation préalable par chaque bénéficiaire éligible d'un investissement personnel significatif en actions ordinaires de la Société, investissement en considération duquel ce bénéficiaire peut se voir attribuer gratuitement, à la discrétion du Conseil, des Actions Additionnelles de Performance à hauteur d'un montant représentant au maximum 3 fois le montant investi en actions Technicolor par ledit bénéficiaire.

La livraison de ces Actions Additionnelles de Performance, au terme du Plan, est par ailleurs subordonnée à :

- la satisfaction d'une condition de présence ininterrompue pendant toute la durée du plan jusqu'en avril 2023,
- et à la réalisation d'une condition de performance interne assise sur l'atteinte d'objectifs d'EBITA cumulé et d'une condition de performance externe assise sur un objectif de rendement total pour les actionnaires jusqu'à la fin de 2022.

Au 31 décembre 2021, le nombre total de droits en circulation au titre de ce plan s'élève à 1 744 416.

Au 31 décembre 2021, le nombre total de stock-options encore en circulation s'élève à 76 368 options et le nombre total de droits à recevoir des actions gratuites s'élève à 5 800 019 droits attribués à des employés et dirigeants mandataires sociaux.

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous :

	Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments initialement accordés	Nombre d'instruments restants	Nombre de bénéficiaires initial	Date d'acquisition des droits	Durée de vie de l'instrument	Prix d'exercice ⁽¹⁾	Juste valeur estimée ⁽¹⁾
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	20 juin 2014	104 815	36 819	40	juin 2016 (50%) juin 2017 (25%) juin 2018 (25%)	8 ans	156,33 euros	49,14 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	21 octobre 2014	70 926	27 589	24	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	132,84 euros	39,15 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	9 avril 2015	14 815	0	1	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	157,41 euros	50,76 euros
MIP Juin 2017 Options (*)	Options de souscription	26 juin 2015	9 260	2 884	2	juin 2017 (50%) juin 2018 (25%) juin 2019 (25%)	8 ans	158,76 euros	51,57 euros
MIP Octobre 2017 Options (*)	Options de souscription	3 décembre 2015	63 334	9 076	22	octobre 2017 (50%) octobre 2018 (25%) octobre 2019 (25%)	8 ans	191,97 euros	61,29 euros
LTIP 2019 (**)	Actions gratuites	14 juin 2019	7 407	7 407	1	juin 2022	-	-	20,74 euros
LTIP 2019 (**)	Actions gratuites	24 juillet 2019	88 197	64 610	175	juin 2022	-	-	20,74 euros
LTIP 2019 (**)	Actions gratuites	5 novembre 2019	2 739	2 443	4	juin 2022	-	-	20,74 euros
LTIP 2019 (**)	Actions gratuites	30 janvier 2020	9 258	6 471	2	juin 2022	-	-	16,20 euros
LTIP 2020 (**)	Actions de performance et actions gratuites	17 décembre 2020	2 829 146	2 569 651	101	avril 2024	-	1,83 euros	1,27 euros
LTIP 2020 (**)	Actions de performance	24 mars 2021	1 424 899	1 405 021	8	mars 2024	-	2,57 euros	1,63 euros
ASP 2020 (**)	Actions de performance	15 avril 2021	1 365 533	1 365 533	3	avril 2024	-	2,82 euros	1,85 euros
ASP 2020 (**)	Actions de performance	23 avril 2021	378 883	378 883	3	avril 2024	-	2,59 euros	1,64 euros

(*) Plan de rétention dénommé « Management Incentive Plan » (voir la description plus haut).

(**) Plan de rétention dénommé « Long Term Incentive Plan » et « Additional Performance Shares Plan »

(1) Le nombre d'instruments ainsi que les prix et juste valeur ont été modifiés suite à l'augmentation de capital qui a eu lieu en 2015.

(2) Le nombre d'instruments ainsi que les prix et juste valeur ont été modifiés suite au regroupement d'actions qui a eu lieu en 2020.

9.3.2 Variations des options en circulation et des actions gratuites

	Nombre d'options et d'actions gratuites **	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) **
Nombre restant au 31 décembre 2019 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 5 ans hors actions gratuites)	604 621	92,61 <i>(compris entre 0 et 139)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>364 953</i>	<i>111,78</i>
Attribuées (*)	2 838 404	1,28
Livrées (Plan d'actions gratuites)	(56 700)	102,7
Livrées (MIP)	-	0
Supprimées & autres	(181 418)	98,21
Nombre restant au 31 décembre 2020 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 4 ans hors actions gratuites)	3 204 907	11,23 <i>(compris entre 0 to 192)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>261 568</i>	<i>114,24</i>
Attribuées (*)	3 149 437	1,72
Livrées (Plan d'actions gratuites)	(9 800)	34,4
Livrées (MIP)	-	
Supprimées & autres	(468 157)	40,8
Nombre restant au 31 décembre 2021 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 3 ans hors actions gratuites)	5 876 387	3,74 <i>(compris entre 0 to 192)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>76 368</i>	<i>152,17</i>

(*) lié au Plans d'Intéressement à Long Terme 2019 et 2020 et ASP 2020

(**) le nombre d'actions ainsi que le prix ont été ajustés pour tenir compte du regroupement de 2020.

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2021 et 2020 :

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

<i>(en % et en euros)</i>	Plans de stock-options octroyés en **				
	déc-15	juin-15	avr-15	oct-14	juin-14
Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation	190,35	165,51	163,62	127,17	153,36
Prix moyen d'exercice pondéré	191,97	158,76	157,41	132,84	156,33
Volatilité attendue	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie estimée(*)	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux sans risque	0,12%	0,17%	0,17%	0,13%	0,31%
Ratio de dividende attendu	0,70%	0,8%	0,80%	0%	0%
Juste valeur à la date d'estimation	61,29	51,57	50,76	39,15	49,14

(*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

(**) les prix ainsi que la juste valeur ont été ajustés pour tenir compte du regroupement.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Technicolor sur la période longue disponible ;
- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Technicolor. Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Technicolor observable à la date de début du plan.

Pour les actions de performance accordées en 2019 dans le cadre du LTIP 2019, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5 % sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés un prix moyen de l'action de 19,60 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0 euro pour une période de trois ans.

9.3.3 Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les rémunérations comptabilisées au titre des services reçus sur la période correspondent respectivement à une charge de 3 millions d'euros et à une charge nulle pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020. La contrepartie de cette charge ou produit a été créditée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2021, le solde des plans expirés s'élevant à 15 millions d'euros a été transféré en réserves consolidées en application des dispositions d'IFRS 2.

9.4 Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité Exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,9 millions d'euros en 2021 et 1 million en 2020. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2021 seront versés en 2022

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité Exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2021 et 2020) se détaillent comme suit sur les exercices 2021 et 2020 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾
Salaires et autres avantages à court terme ⁽¹⁾	11	14
Avantages à long-terme	2	2
Indemnités de départ ⁽²⁾	1	4
Paiements fondés sur des actions	1	-
Total	15	20

(1) 8 membres en 2021 et 12 membres en 2020.

(2) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2021 et 2020.

Enfin, les membres du Comité Exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 2 millions d'euros.

10 Provisions et risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.

Provisions pour restructuration

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

10.1 Détail des provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour garanties	Provisions pour risques et litiges relatifs		Provisions pour restructuration		Total
		Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	
Au 31 décembre 2020	23	6	35	57	2	123
Dotations	10	16	2	37	-	65
Reprises	(15)	(1)	(2)	(8)	(1)	(27)
Utilisations de l'exercice	(1)	(1)	(11)	(70)	-	(83)
Ecart de conversion et autres mouvements	1	1	(3)	1	-	0
Au 31 décembre 2021	18	21	21	18	1	79
Dont courant	18	8	0	17	1	44
Dont non courant	-	13	21	1	-	35

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

10.2 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut-être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Procédure fiscale au Brésil

Les Autorités Fiscales Brésiliennes ont notifié Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA un redressement fiscal pour les exercices 2014 et 2015. Technicolor conteste la totalité du redressement devant les tribunaux compétents et est en attente du jugement de cet appel.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

Technicolor, certaines de ses filiales et General Electric sont poursuivis par une association d'anciens salariés (ou d'ayants-droits d'anciens salariés) d'une ancienne usine à Taiwan (TCETVT). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

Après une première décision du tribunal de Taiwan et un appel devant la Haute Cour Taiwanaise (première Cour d'appel), la Cour Suprême de Taiwan, en août 2018:

- (i) a confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (16 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2021) de dommages et intérêts à 260 plaignants ;
- (ii) a cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en décembre 2019.

Le 5 mars 2020, la Haute Cour Taiwanaise a statué sur la demande des 246 plaignants et a accordé 54,7 millions NTD (1,7 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2021) de dommages et intérêts. Cette décision est en appel devant la Cour Suprême de Taiwan.

En 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre Technicolor et certaines de ses filiales et General Electric au nom de nouveaux membres, faisant des allégations pratiquement identiques à celles portées lors du premier procès. Le tribunal de Taipei a délibéré le 27 décembre 2019 et accordé environ 2,3 milliards de NTD (73,2 millions d'euros à taux de change en vigueur au 31 décembre 2021) ainsi que des intérêts de retard. Technicolor et General Electric sont tenus conjointement et solidairement responsables. Technicolor a interjeté appel de cette décision auprès de la Haute Cour Taiwanaise en janvier 2020.

Technicolor et ses filiales affirment, entre autres, que TCETVT a exercé son activité moins de quatre années après son rachat auprès de General Electric, tandis que General Electric et son prédécesseur en charge RCA Corporation, ont possédé et exploité TCETVT pendant une vingtaine d'années.

Dans l'hypothèse où le Groupe ou l'une de ses filiales serait finalement tenu responsable ou réglerait le litige, les montants pourraient s'avérer être élevés. Il y a actuellement trop d'incertitudes pour évaluer de manière précise le montant que Technicolor ou l'une de ses filiales devrait régler dans le cadre de ces procédures. Technicolor dispose également de différents moyens afin de réduire tout risque, y compris les dommages et intérêts qui seraient dus par General Electric et autres.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

États-Unis

Entre 2014 et 2017, Technicolor a conclu des accords transactionnels avec tous les plaignants dans le cadre d'actions en justice intentées aux États-Unis alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (*Cathode Ray Tubes* ou « CRT »).

Cependant, la décision du Tribunal de première instance (*District Court*) approuvant le règlement en 2015 pour 14 millions de dollars en juin 2015 d'un recours collectif (*class action*) intenté par un groupe d'acheteurs indirects de CRT, a été renvoyé en février 2019 devant le tribunal fédéral (*US District Court*) par la Cour d'appel de Californie afin que le tribunal de première instance reconsidère son approbation du règlement. Dans le cadre du processus de renvoi, l'accord de règlement a été modifié par accord des parties en septembre 2019, ce qui s'est traduit par une part réduite du montant de l'accord réattribuée aux parties défendantes, y compris Technicolor, et les plaignants de 9 états américains étant exclus du règlement. Alors que les accords de règlement modifiés ont été approuvés par le Tribunal de première instance, le groupe d'acheteurs indirects exclus a fait appel de ce jugement, ainsi que de la décision du tribunal de rejeter leur motion d'intervenir dans la procédure d'approbation du règlement auprès de la Cour d'Appel. La cour d'Appel a confirmé les deux décisions et a rejeté la requête des appelants pour une nouvelle audition. Technicolor prévoit que les acheteurs indirects exclus demanderont un examen par la Cour suprême au premier trimestre 2022, mais estime que son exposition est limitée dans son ampleur et qu'il dispose de moyens de défense valables.

Europe

Depuis 2014, Technicolor se défend également avec d'autres accusés (Samsung, LG, Philips, etc.), dans plusieurs actions en justice similaires dans diverses juridictions européennes en alléguant de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Tous ces litiges sont dans le sillage de la décision de la Commission Européenne en décembre 2012 en vertu de laquelle Technicolor a été condamné à une amende de 39 millions d'euros résultant d'une alléguation d'entente. Les litiges toujours en cours sont les suivants.

Aux Pays-Bas, une procédure judiciaire engagée par Vestel, un fabricant turc de téléviseurs, en vertu de la loi turque. Vestel a également intenté des poursuites en Turquie, qui ont été rejetées pour des motifs de procédure par le tribunal de première instance ainsi que par la cour d'appel régionale en décembre 2020. La demande de Vestel à l'effet de faire appel de la décision de la cour d'appel régionale a été rejetée en février 2021. Vestel a porté un recours devant la Cour Suprême à l'encontre de cette décision ayant rejeté sa demande de faire appel.

À ce stade, Technicolor n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus dans la mesure où les procédures sont encore à un stade préliminaire et où les débats au fond n'ont pas tous commencé. Selon les juridictions, les décisions sur le montant ne sont pas attendues avant le second trimestre 2022.

Technicolor se défendait également (i) dans une affaire au Royaume-Uni contre Arcelik, un fabricant turc, qui a été transignée en février 2020, (ii) deux litiges contre trois anciens fabricants allemands de téléviseurs (Grundig et Loewe/Metz) en vertu du droit allemand qui ont été transignés en décembre 2020, et (iii) trois litiges aux Pays-Bas contre trois fabricants brésiliens de téléviseurs qui ont été également transignés en novembre 2021.

Questions environnementales

Certains sites actuels et passés de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. En 1992, le site a été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement (« ALPE ») de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont en cours. L'ALPE et TCETVT poursuivent leurs discussions sur le périmètre des travaux à engager. Technicolor a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

11 Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

11.1 Acquisitions et cessions de filiales et autres participations

Les impacts des acquisitions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie acquise, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Autres compléments de prix	-	(3)
Acquisitions de titres de participation	-	(3)
Diminuées de la trésorerie des sociétés acquises	-	-
ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATION, NETTE DE LA TRESORERIE ACQUISE	-	(3)

Les impacts des cessions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie cédée, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Activité Cinéma Digital ⁽¹⁾	-	8
Activité Post-Production ⁽²⁾	27	-
Cessions de titres de participation	27	8
Diminuées de la trésorerie des sociétés vendues	-	(1)
PRODUIT DE CESSION NET DE TITRES DE PARTICIPATION	27	7

⁽¹⁾ Activité cédée à Deluxe en 2015, avec des compléments de prix annuels, qui prennent fin en 2020.

⁽²⁾ Voir note 2.

11.2 Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

(en millions d'euros)	2021	2020
Augmentation de la dette financière non courante	-	-
Remboursement de la dette non courante aux créanciers	-	-
Flux de trésorerie liés à la dette financière non courante	-	-
Augmentation de la dette financière courante ⁽¹⁾	-	760
Remboursement de la dette courante aux créanciers ⁽²⁾	(63)	(243)
Flux de trésorerie liés à la dette financière courante	(63)	517
Augmentation de capital ⁽³⁾	0	60
Frais liés aux opérations de financement ⁽⁴⁾	(2)	(60)
IMPACT NET DES OPERATIONS DE REFINANCEMENT ET SUR LE CAPITAL	(64)	517

⁽¹⁾ En 2020 l'augmentation de la dette financière courante inclut 416 millions d'euros des Nouveaux Financements France & US, 250 millions d'euros de Facilité de Crédit Renouvelable et 93 millions d'euros de Prêt relais.

⁽²⁾ En 2021, 62 millions d'euros liés aux remboursements de dettes de loyers

En 2020, 85 millions d'euros liés aux remboursements de dettes de loyers et 158 millions d'euros des Emprunt à Terme et Prêt relais.

⁽³⁾ En 2020, Technicolor a augmenté son capital social dans le cadre de la restructuration financière.

⁽⁴⁾ Les frais liés à la Dette du Groupe ont été présentés en tant que flux de trésorerie de financement. En 2021 et 2020, ils correspondent principalement aux frais liés à la restructuration financière.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

(en million d'euros)	Variations sans impact sur les flux de trésorerie								31 décembre 2021
	31 décembre 2020	Flux de trésorerie de la dette financière ⁽¹⁾	Variation des contrats de location	Ajustement IFRS	Charges d'intérêt	Change et écart de conversion	Transfert courant - Non courant	Transfert en passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	
Dettes financières non courante	948	-	-	15	46	16	-	-	1 025
Dettes financières courantes	16	(0)	-	-	1	1	-	-	17
TOTAL DETTES FINANCIERES	964	(0)	-	15	47	17	-	-	1 042
Dettes de loyers non courantes	122	(52)	61	-	-	10	-	3	145
Dettes de loyers courantes	56	(12)	5	-	-	1	-	(2)	48
TOTAL DETTES DE LOYERS	178	(64)	67	-	-	11	-	1	192

⁽¹⁾ En 2021, un montant de (2) millions d'euros correspond à des flux de trésorerie des activités arrêtées

(en million d'euros)	Variations sans impact sur les flux de trésorerie								31 décembre 2020
	31 décembre 2019	Flux de trésorerie de la dette financière ⁽¹⁾	Variation des contrats de location	Effet de la restructuration financière	Charges d'intérêt	Change et écart de conversion	Transfert courant - Non courant	Transfert en passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	
Dettes financières non courante	979	606	-	(630)	16	(26)	3	-	948
Dettes financières courantes	8	(4)	-	-	15	(0)	(3)	-	16
TOTAL DETTES FINANCIERES	987	602	-	(630)	31	(26)	-	-	964
Dettes de loyers non courantes	224	(62)	17	-	-	(15)	-	(42)	122
Dettes de loyers courantes	87	(25)	1	-	-	(1)	-	(6)	56
TOTAL DETTES DE LOYERS	311	(87)	18	-	-	(16)	-	(48)	178

⁽¹⁾ En 2020, un montant de (2) millions d'euros correspond à des flux de trésorerie des activités arrêtées

11.3 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-dessous détaille au 31 décembre 2021 l'échéancier des obligations contractuelles et des engagements commerciaux pour lesquels le Groupe devra effectuer des paiements futurs certains ou éventuels. Ce tableau inclut les engagements fermes conduisant à des paiements certains ou éventuels mais excluent les options que le Groupe détient car elles ne sont pas considérées comme des engagements fermes ou des obligations. Quand une obligation de paiement futur peut être annulée par le paiement d'une pénalité, les montants futurs détaillés dans les tableaux sont ceux dont la Direction du Groupe a jugé la réalisation la plus probable.

(en millions d'euros)	2021	Paiements dus par date d'échéance			
		Moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan					
Paiements futurs certains					
Loyers liés aux contrats de location simple (Note 4.5)	1	1	0	0	0
Autres paiements futurs certains ⁽¹⁾	9	3	4	2	1
Total paiements futurs certains	10	4	4	2	1
Paiements futurs éventuels					
Garanties données et autres paiements futurs	1	0	0	1	0
Total paiements futurs éventuels	1	0	0	1	0

⁽¹⁾ Les autres engagements à long terme concernent principalement les coûts de maintenance associés aux locations.

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Technicolor et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties ne figurent pas dans le tableau ci-dessus car elles n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées. Ces engagements (lettres de crédit) représentent 18 millions d'euros à fin 2021.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Services DVD peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance et sont donc exclues du tableau ci-dessus.

Diverses garanties données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement.

Les garanties et engagements d'achat reçus s'élèvent à 72 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ce montant est principalement relatif aux redevances provenant des bénéficiaires de licences de marques.

Le montant des paiements futurs certains ou éventuels au titre des engagements hors bilan au 31 décembre 2020 s'élevaient respectivement à 15 millions d'euros et 2 millions d'euros au titre des activités poursuivies.

12 Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

12.1 Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Outre les activités Licences de Brevet et Recherche et Innovation, les autres activités arrêtées ou en cours de cession résultent des activités abandonnées en 2004 et 2005, telles que les tubes cathodiques.

12.1.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
ACTIVITÉS ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION		
Chiffre d'affaires	1	1
Coût de l'activité	(1)	(1)
Marge brute	-	(1)
Frais commerciaux et administratifs	(4)	(1)
Frais de recherche et développement	(1)	2
Coûts de restructuration	-	(4)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	-	(1)
Autres produits (charges)	(12)	(10)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités arrêtées ou en cours de cession	(16)	(15)
Charges financières nettes	(3)	(1)
Impôt sur les résultats	-	1
Résultat net	(19)	(15)

12.1.2 Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre,	
	2021	2020
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(19)	(15)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>		
Amortissements d'actifs	-	1
Pertes de valeur d'actifs	-	1
Variation nette des provisions	(4)	(9)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs	-	0
Autres (dont impôts)	3	(1)
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	2	5
Impôts payés sur les résultats	-	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (I)	(18)	(18)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (II) ⁽¹⁾	(9)	(3)
Remboursement des dettes de loyers	(2)	(2)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (III)	(2)	(2)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (I+II+III)	(29)	(23)

12.2 Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe a décidé de céder un actif (ou groupe destiné à être cédé), il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ;
- sa vente est hautement probable dans un délai d'un an.

En conséquence, cet actif (ou groupe destiné à être cédé) est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » du bilan. Les passifs relatifs à cet actif ou groupe d'actifs sont également présentés sur une ligne distincte au passif.

Pour le Groupe, seuls les actifs répondant aux critères ci-dessus et faisant l'objet d'une décision de cession formelle à un niveau de direction approprié sont classés en actifs destinés à être cédés. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- l'actif (ou groupe destiné à être cédé) destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- l'actif cesse d'être amorti à compter de la date du transfert.

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Actifs destinés à être cédés	3	76
Passifs destinés à être cédés	-	56

Au 31 décembre 2021, les actifs destinés à être cédés comprennent les actifs de droit d'usage immobiliers offerts à la sous-location à long terme ou en renégociation avec le bailleur pour 3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les actifs et passifs destinés à être cédés comprennent principalement les actifs et passifs de Post-Production remplissant à cette date les critères de classement en actifs destinés à être cédés et en passifs liés. Ce groupe inclut :

- un goodwill alloué à Post Production de 5 millions d'euros.
- des actifs non courants pour 52 millions d'euros incluant le droit d'usage relatif aux contrats de location simple immobilière pour 41 millions d'euros,
- la dette locative correspondante pour 48 millions d'euros,
- des actifs et passifs courants pour 16 millions d'euros et 8 millions d'euros respectivement.

Les actifs destinés à être cédés comprennent également les actifs de droit d'usage immobiliers offerts à la sous-location à long terme ou en renégociation avec le bailleur pour 3 millions d'euros.

13 Evénements postérieurs à la clôture

Intention d'introduire en bourse TCS et Refinancement

Le 24 février 2022, le Groupe Technicolor a annoncé son intention de créer deux sociétés cotées indépendants leaders respectifs sur leur marché et de refinancer la dette existante du Groupe.

Technicolor envisage de coter TCS sur le marché réglementé Euronext Paris et de procéder à une distribution simultanée d'une participation de 65 % dans TCS aux actionnaires de Technicolor (la « Distribution »).

La Distribution envisagée permettra aux actionnaires de Technicolor de recevoir des actions Technicolor Creative Studios, tout en restant actionnaires de Technicolor Hors-TCS. Compte tenu de l'analyse à ce jour de la composition des capitaux propres de Technicolor SA et plus particulièrement de son report à nouveau négatif que le résultat net estimé pour 2022 (y compris la plus-value qui devrait être générée par le transfert des titres TCS) ne devrait pas absorber, le Groupe anticipe à ce jour que cette Distribution en nature soit prélevée sur le compte « prime d'émission » de Technicolor et devrait être, d'un point de vue fiscal français, considérée comme un remboursement de prime d'émission non imposable au titre de l'Article 112 du Code Général des Impôts. Cette Distribution ne devrait donc pas être soumise à l'impôt en France que ce soit au titre d'un prélèvement français, d'une retenue à la source française ou autre (sous réserve de situations particulières). Des informations supplémentaires seront fournies à cet égard avant la Distribution effective.

Quant à la participation restante de 35 % de Technicolor Hors-TCS dans TCS, la cession sera envisagée avant ou après la Distribution en fonction des conditions de marché afin de poursuivre le désendettement des deux nouvelles entités et ce de manière importante. Les résolutions relatives à la Distribution seront soumises à l'Assemblée Générale Annuelle et Extraordinaire de la Société qui devrait se tenir fin juin 2022.

Il est prévu que la Distribution soit finalisée au cours de la dernière partie du troisième trimestre 2022, sous réserve des conditions décrites ci-dessous. La Société demandera l'admission des titres TCS sur le marché réglementé Euronext Paris au moyen d'un prospectus qui sera approuvé par l'AMF. La société a retenu Finexsi en qualité d'expert financier indépendant afin de fournir aux actionnaires une valorisation indépendante des actions TCS avant le vote de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société mentionnée ci-dessus.

Parallèlement, Technicolor annonce son intention de refinancer intégralement la dette du Groupe.

Dans le cadre de ce refinancement, Technicolor prévoit d'émettre des Obligations Convertibles (« *Mandatory Convertible Notes* » ou MCN) pour un montant de 300 millions d'euros sous la forme d'émissions réservées distinctes. Angelo Gordon, Bpifrance et un ensemble d'actionnaires sélectionnés se sont engagés à souscrire à l'intégralité des MCN. Les MCN seront automatiquement converties en actions Technicolor sous réserve que l'Assemblée Générale Extraordinaire de Technicolor approuve la Distribution et que le Conseil d'administration décide de cette Distribution. Le prix de conversion de 2,60 € par action est égal à une décote de 5 % par rapport au VWAP (« Prix moyen pondéré en fonction du volume ») à 3 mois de l'action ordinaire Technicolor au 23 février 2022.

Le caractère équitable des conditions de conversion des MCN fera l'objet d'un rapport d'équité qui sera établi par Finexsi en sa qualité d'expert financier indépendant et mis à disposition en amont du vote des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour les MCN.

L'émission des MCN est soumise à l'approbation par la majorité des deux tiers à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, qui devrait avoir lieu au début du deuxième trimestre et, dans tous les cas, au plus tard le 25 mai 2022. Les actionnaires souscrivant aux MCN se sont engagés à ne pas céder leurs titres jusqu'à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

En parallèle, conformément à l'opération envisagée, le Groupe lance des négociations visant à refinancer sa dette existante, avec pour objectif de mettre en place deux financements distincts et optimisés pour TCS et Technicolor Hors-TCS.

Le refinancement et la Distribution devraient être finalisés d'ici le troisième trimestre 2022, sous réserve (i) de l'approbation par les actionnaires de l'émission des MCN, (ii) de l'approbation par les actionnaires des conditions de la Distribution, (iii) de l'achèvement des discussions avec les créanciers relatives au refinancement, à des conditions jugées satisfaisantes par Technicolor Hors-TCS et TCS et (iv) des conditions, consultations et approbations réglementaires habituelles.

TCS et Technicolor Hors-TCS ont des profils distincts en matière de croissance, de marges, d'intensité capitalistique et de génération de flux de trésorerie. La transaction envisagée permettrait à chaque entité de poursuivre sa propre ligne stratégique de manière indépendante conformément à sa dynamique commerciale et ses fondamentaux financiers sous-jacents, permettant alors de réaliser le plein potentiel de création de valeur. De plus, la Distribution du capital de TCS devrait permettre de réduire la décote de conglomérat de Technicolor Hors-TCS et de créer une base solide pour une valorisation de l'ensemble de TCS.

Cession des activités Licences de Marques

Technicolor a reçu une offre ferme pour vendre ses activités de Licences de Marques. Le montant total de la transaction s'élève à environ 100 millions d'euros, payables en numéraire à la date de clôture de l'opération.

Cette opération permettra au Groupe de poursuivre la simplification de sa structure, avec la cession d'actifs non stratégiques et d'accroître sa flexibilité financière.

La vente, soumise à des conditions de clôture, devrait être finalisée au cours du premier semestre 2022.

14 Honoraires des commissaires aux comptes

	Deloitte		Mazars		Total	
<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
▪ Technicolor SA	983	862	1 064	1 239	2 047	2 101
▪ Filiales	1 361	1 466	835	1 004	2 196	2 470
Sous-total	2 344	2 328	1 899	2 242	4 243	4 571
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires ⁽¹⁾						
▪ Technicolor SA	93	285	0	291	93	576
▪ Filiales	14	5	2	2	15	7
Sous-total	107	290	2	293	108	583
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité ⁽²⁾						
▪ Technicolor SA	7	107	-	-	7	107
▪ Filiales	52	101	22	10	74	111
Sous-total	58	208	22	10	80	218
TOTAL	2 509	2 826	1 923	2 545	4 431	5 372

(1) Ces prestations couvrent les rapports sur augmentation et réduction de capital, sur les opérations de refinancement et mise en place des fiducies-sûretés en 2020 et autres services requis par les textes légaux et réglementaires.

(2) Ces prestations couvrent les services fournis à la demande de Technicolor ou ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

15 Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

SOCIETES – (Pays)	% d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première)	
	2021	2020
Consolidées par intégration globale		
Technicolor SA 8-10 rue du Renard, 75004 Paris (France)	Société mère	Société mère
Maison Connectée		
Beijing Technicolor Management Co., Ltd (Chine)	100.0	100.0
Technicolor Asia Ltd (Hong-Kong)	100.0	100.0
Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA (Brésil)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home de Mexico SA De CV (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home India Private Ltd (Inde)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home Rennes SNC (France)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies (France)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Australia Pty Limited (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Belgium (Belgique)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Canada Inc. (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Japan KK (Japon)	100.0	100.0
Technicolor Korea Yuhan Hoesa (République de Corée)	100.0	100.0
Studios Créatifs Technicolor		
Mikros Image Belgium SA (Belgique)	100.0	100.0
Mikros Image SAS (France)	100.0	100.0
MPC (Shanghai) Digital Technology Co., Ltd (Chine)	89.8	89.8
Technicolor Animation Productions SAS (France)	100.0	100.0
Technicolor Canada, Inc (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Creative Services USA, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor India Pvt Ltd (Inde)	100.0	100.0
Technicolor Pty, Ltd (Australie)	100.0	100.0
The Mill (Facility) LTD (Etats-Unis)	100.0	100.0
The Mill Berlin GmbH (Allemagne)	100.0	100.0
The Mill Group Inc. (Etats-Unis)	100.0	100.0
The Moving Picture Company Limited (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Thomson Multimedia Distribution (Netherlands) BV (Pays-Bas)	100.0	100.0
Trace VFX LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Trace VFX Solutions Private India Ltd (Inde)	100.0	100.0
Services DVD		
Technicolor Disc Services International Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Services France SARL (France)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Australia PTY LTD (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Global Logistics, LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Southeast, LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Milan SRL (Italie)	100.0	100.0
Technicolor Polska sp Z.o.o (Pologne)	100.0	100.0
Technicolor Export de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Pty, Ltd (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Videocassette of Michigan, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0

SOCIETES – (Pays)	% d'intérêt détenu par Technicolor	
	(% arrondi à la première)	
	2021	2020
<i>Corporate & Autres</i>		
Deutsche Thomson OHG (Allemagne)	100.0	100.0
Gallo 8 SAS (France)	100.0	100.0
RCA Trademark Management SAS (France)	100.0	100.0
Sté Fr.d'Invest.et d'Arbitrage - Sofia SA (France)	100.0	100.0
Tech 6 SAS (France)	100.0	100.0
Tech 7 SAS (France)	100.0	100.0
Tech 8 SAS (France)	100.0	100.0
Technicolor Trademark Management (France)	100.0	100.0
Technicolor Treasury USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor USA Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
<i>Consolidées par mise en équivalence</i>		
3DCD LLC (Etats-Unis)	50.0	50.0
Techfund Capital Europe FCPR (France)	19.8	19.8
Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)	49.0	49.0